

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE FONDS DE REVENU PAGES JAUNES

31 décembre 2007

Table des matières

| | |
|--|------|
| Rapport des vérificateurs | 3 |
| Bilans consolidés | 4 |
| États consolidés des résultats | 5 |
| État consolidé du résultat étendu..... | 6 |
| États consolidés de l'avoir des porteurs de parts..... | 7 |
| États consolidés des flux de trésorerie..... | 8 |
| Notes complémentaires | 9-50 |



Deloitte & Touche s.r.l.
1, Place Ville Marie
Bureau 3000
Montréal (Québec) H3B 4T9
Canada

Tél. : 514-393-5464
Télec. : 514-390-4111
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux porteurs de parts de Fonds de revenu Pages Jaunes

Nous avons vérifié les bilans consolidés du Fonds de revenu Pages Jaunes (le « Fonds ») aux 31 décembre 2007 et 2006 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de l'avoir des porteurs de parts et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2007 et 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche S.N.L.

Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 1^{er} février 2008

Bilans consolidés**Aux 31 décembre**

(en milliers de dollars canadiens)

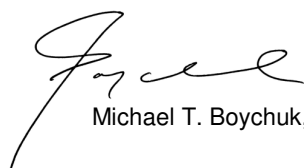
| | 2007 | 2006 |
|---|---------------------|---------------------|
| ACTIF | | |
| ACTIF À COURT TERME | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 53 275 \$ | 57 408 \$ |
| Débiteurs | 225 251 | 182 058 |
| Charges payées d'avance | 9 090 | 8 312 |
| Frais de publication reportés et autres actifs | 125 344 | 107 014 |
| Impôts futurs (note 13) | 65 659 | 36 232 |
| | 478 619 | 391 024 |
| FRAIS DE PUBLICATION REPORTÉS | 10 216 | 6 592 |
| IMMOBILISATIONS (note 4) | 175 492 | 134 743 |
| AUTRES ACTIFS (note 5) | 4 612 | 30 683 |
| INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (note 23) | 4 365 | – |
| ACTIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (note 9) | – | 6 359 |
| ACTIFS INCORPORELS (note 6) | 2 016 444 | 2 018 214 |
| ÉCART D'ACQUISITION (note 3) | 6 570 746 | 6 394 780 |
| IMPÔTS FUTURS (note 13) | 5 018 | 20 852 |
| | 9 265 512 \$ | 9 003 247 \$ |
| PASSIF ET AVOIR DES PORTEURS DE PARTS | | |
| PASSIF À COURT TERME | | |
| Créditeurs et charges à payer (note 7) | 207 487 \$ | 208 337 \$ |
| Distributions à payer | 50 210 | 48 328 |
| Produits reportés | 102 611 | 88 930 |
| Tranche à court terme de la dette à long terme (note 10) | 4 416 | 2 155 |
| | 364 724 | 347 750 |
| CRÉDITS REPORTÉS (note 8) | 28 332 | 43 948 |
| IMPÔTS FUTURS (note 13) | 109 642 | 134 054 |
| OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (note 9) | 65 442 | 55 772 |
| DETTE À LONG TERME (note 10) | 2 133 179 | 2 301 678 |
| DÉBENTURES ÉCHANGEABLES (note 11) | 280 553 | 288 501 |
| ACTIONS PRIVILÉGIÉES (note 12) | 487 238 | – |
| PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE (note 3) | 10 222 | – |
| ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (notes 21 et 25) | | |
| AVOIR DES PORTEURS DE PARTS | 5 786 180 | 5 831 544 |
| | 9 265 512 \$ | 9 003 247 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Fonds,



Marc L. Reisch, fiduciaire



Michael T. Boychuk, fiduciaire

États consolidés des résultats

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les parts)

| | 2007 | 2006 |
|---|-------------------|-------------------|
| Produits | 1 624 424 \$ | 1 384 956 \$ |
| Charges d'exploitation | 750 264 | 638 201 |
| Bénéfice d'exploitation avant amortissement et perte de valeur des actifs incorporels | 874 160 | 746 755 |
| Amortissement (notes 4 et 6) | 225 584 | 172 240 |
| Perte de valeur des actifs incorporels | – | 8 000 |
| Bénéfice d'exploitation | 648 576 | 566 515 |
| Frais financiers, montant net (note 22) | 137 361 | 134 306 |
| Bénéfice avant dividendes sur actions privilégiées, impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle | 511 215 | 432 209 |
| Dividendes sur actions privilégiées | 16 026 | – |
| Bénéfice avant impôts et part des actionnaires sans contrôle | 495 189 | 432 209 |
| (Économie) charge d'impôts (note 13) | (33 108) | 276 |
| Part des actionnaires sans contrôle | 588 | – |
| Bénéfice net | 527 709 \$ | 431 933 \$ |
| Bénéfice de base par part | 0,99 \$ | 0,85 \$ |
| Nombre moyen pondéré de parts en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice de base par part (note 18) | 530 604 504 | 510 219 535 |
| Bénéfice dilué par part | 0,95 \$ | 0,84 \$ |
| Nombre moyen pondéré de parts en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice dilué par part (note 18) | 586 549 728 | 523 976 992 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat étendu**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007**

(en milliers de dollars canadiens)

| | |
|--|-------------------|
| Bénéfice net | 527 709 \$ |
| Autres éléments du résultat étendu : | |
| Gain net sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au cours des périodes antérieures, porté au bénéfice au cours de l'exercice (déduction faite des impôts sur les bénéfices) | (209) |
| Perte non réalisée sur les actifs financiers disponibles à la vente au cours de l'exercice considéré | (1 361) |
| Autres éléments du résultat étendu | (1 570) |
| Résultat étendu | 526 139 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés de l'avoir des porteurs de parts

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(en milliers de dollars canadiens)

| | Avoir des porteurs de parts (note 14) | Bons de souscription | Composante capitaux propres des débitures échangeables | Parts restreintes | Surplus d'apport | Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 16) | Déficit | Total |
|--|--|-------------------------|--|----------------------|---------------------|---|---------------------|---------------------|
| Solde au 31 décembre 2005 | 5 381 984 | \$ - | \$ - | (2 619) | \$ 1 759 | \$ - | \$ (385 480) | \$ 4 995 644 |
| Émission de parts | 923 866 | - | - | - | - | - | - | 923 866 |
| Parts restreintes (note 19) | - | - | - | (16 568) | 5 344 | - | - | (11 224) |
| Bons de souscription (note 14) | - | 6 250 | - | - | - | - | - | 6 250 |
| Option sur débiteures échangeables (note 11) | - | - | 12 542 | - | - | - | - | 12 542 |
| Distributions (note 15) | - | - | - | - | - | - | (527 879) | (527 879) |
| Obligations en vertu d'options sur actions attribuées (note 19) | - | - | - | - | 412 | - | - | 412 |
| Bénéfice net de l'exercice | - | - | - | - | - | - | 431 933 | 431 933 |
| Solde au 31 décembre 2006, tel que présenté précédemment | 6 305 850 | 6 250 | 12 542 | (19 187) | 7 515 | - | (481 426) | 5 831 544 |
| Effet cumulatif de l'adoption d'une nouvelle convention comptable (note 2) | - | - | - | - | - | 2 202 | 537 | 2 739 |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2007, montant retraité | 6 305 850 | 6 250 | 12 542 | (19 187) | 7 515 | 2 202 | (480 889) | 5 834 283 |
| Émission de parts | 15 621 | - | - | - | - | - | - | 15 621 |
| Parts restreintes (note 19) | - | - | - | (17 718) | 9 429 | - | - | (8 289) |
| Parts restreintes – acquises (note 19) | - | - | - | 1 508 | (1 508) | - | - | - |
| Distributions (note 15) | - | - | - | - | - | - | (581 986) | (581 986) |
| Bons de souscription – échus (note 14) | - | (6 250) | - | - | 6 250 | - | - | - |
| Obligations en vertu d'options sur actions attribuées (note 19) | - | - | - | - | 412 | - | - | 412 |
| Autres éléments du résultat étendu | - | - | - | - | - | (1 570) | - | (1 570) |
| Bénéfice net de l'exercice | - | - | - | - | - | - | 527 709 | 527 709 |
| Solde au 31 décembre 2007 | 6 321 471 | \$ - | 12 542 | (35 397) | \$ 22 098 | \$ 632 | \$ (535 166) | \$ 5 786 180 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de dollars canadiens)

| | 2007 | 2006 |
|--|------------------|--------------------|
| ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | |
| Bénéfice net | 527 709 \$ | 431 933 \$ |
| Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie : | | |
| Amortissement | 225 584 | 172 240 |
| Perte de valeur des actifs incorporels | – | 8 000 |
| Amortissement et radiation des frais de financement reportés | 5 824 | 4 478 |
| Accroissement de valeur lié aux débetures échangeables | 2 233 | 1 043 |
| Coûts nets au titre des régimes d'avantages sociaux | 11 387 | 10 007 |
| Éléments relatifs aux dérivés sans incidence sur la trésorerie | (2 712) | 5 044 |
| Charge au titre de la rémunération à base d'actions sans incidence sur la trésorerie | 9 841 | 5 756 |
| Autres éléments sans incidence sur la trésorerie | (2 752) | (187) |
| Impôts futurs (note 13) | (39 901) | (1 277) |
| Part des actionnaires sans contrôle | 588 | – |
| Variation de l'actif et du passif d'exploitation (note 20) | (42 261) | (35 674) |
| | 695 540 | 601 363 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise (note 3) | (341 648) | (1 178 768) |
| Acquisition d'immobilisations | (73 129) | (57 944) |
| Produit de la cession d'immobilisations | – | 225 |
| Produit des avantages incitatifs relatifs à un bail | 5 840 | 1 538 |
| Acquisition d'un placement | (5 003) | – |
| Acquisition d'actifs incorporels | (93) | (2 460) |
| | (414 033) | (1 237 409) |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | |
| Émission de dette à long terme | 72 000 | 1 034 969 |
| Remboursement sur la dette à long terme | (246 747) | (752 514) |
| Émission de débetures échangeables | – | 300 000 |
| Distributions aux porteurs de parts | (580 104) | (517 331) |
| Distributions aux actionnaires sans contrôle | (866) | – |
| Émission de parts, montant net | – | 600 501 |
| Émission de bons de souscription | – | 6 250 |
| Émission d'actions privilégiées | 500 000 | – |
| Produit de l'exercice d'options (note 3) | 4 393 | 3 225 |
| Achat de parts restreintes (note 19) | (17 718) | (16 568) |
| Prime/produit découlant d'instruments dérivés, montant net (note 23) | – | 3 481 |
| Frais de financement reportés et autres frais | (16 598) | (17 979) |
| | (285 640) | 644 034 |
| (DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | (4 133) | 7 988 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT | 57 408 | 49 420 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN | 53 275 \$ | 57 408 \$ |
| Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 20) | | |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

1. Description du Fonds

Le Fonds de revenu Pages Jaunes (le « Fonds ») est une fiducie à but restreint et à capital variable sans personnalité morale créée en vertu des lois de la province d'Ontario le 25 juin 2003 en vertu d'une déclaration de fiducie et modifiée par des déclarations modifiées et mises à jour. Le Fonds a été créé afin d'investir, par l'intermédiaire de YPG Trust (la « Fiducie »), une fiducie en propriété exclusive, dans des parts de société en commandite de YPG LP et des actions de YPG General Partner Inc. (« YPG GP »), l'associé commandité de YPG LP. YPG LP, par l'intermédiaire de filiales, exerce des activités liées aux annuaires imprimés et en ligne en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario, au Québec et dans le Canada atlantique et des activités liées à la publicité sous forme d'annonces classées dans toutes les provinces du Canada. Dans les présentes, les références au Fonds ont trait à la situation financière, aux résultats d'exploitation, aux flux de trésorerie et à l'information fournie sur le Fonds et ses filiales sur une base consolidée.

Le 1^{er} janvier 2006, Les Placements YPG inc. ont fusionné avec Yellow Pages Holdings Inc. (auparavant Advertising Directory Solutions Holdings Inc. [« ADS »]). Immédiatement après, Les Placements YPG inc. ont cédé la totalité de leur participation dans Yellow Pages Inc. à Groupe Pages Jaunes Cie. Par la suite, Yellow Pages Inc. et Groupe Pages Jaunes Cie ont fusionné.

Le 14 février 2006, à titre de contrepartie partielle pour l'acquisition de Trader Media Corp. (« TMC »), le Fonds a émis 19 000 000 de parts échangeables de YPG LP au prix unitaire convenu de 15,85 \$. Les parts échangeables sont échangeables en tout temps au gré du porteur, à raison d'une pour une, contre des parts entièrement libérées du Fonds, ce qui représente une participation d'environ 4 %. Les porteurs de parts échangeables de YPG LP ont le droit de recevoir des distributions équivalant à celles des porteurs de parts du Fonds. Au 31 décembre 2007, 5 000 000 de parts échangeables avaient été converties en parts du Fonds.

Le 27 février 2006, le Fonds a émis 15 000 000 de parts dans le public pour un produit net de 242,4 M\$, déduction faite des honoraires des preneurs fermes s'établissant à 10,1 M\$ et d'autres frais d'émission de 1 M\$. Le produit net a servi à effectuer un remboursement sur la dette à long terme et aux fins générales de l'entreprise.

Le 8 juin 2006, le Fonds a acquis la totalité des actions en circulation de Classified Media (Canada) Holdings Inc. (« Trader Canada ») pour une contrepartie totale de 767,1 M\$ (se reporter à la note 3, intitulée « Acquisitions d'entreprises »).

Le 22 août 2006, le Fonds a émis 25 000 000 de parts assorties (les « parts assorties »). Chaque part assortie est composée d'une part et de la moitié d'un bon de souscription d'une part du Fonds (chaque bon de souscription d'une part du Fonds étant un « bon de souscription »). Cet appel public à l'épargne a généré un produit net de 364,3 M\$, déduction faite des honoraires des preneurs fermes s'établissant à 15,3 M\$ et d'autres frais d'émission de 1,7 M\$. Le produit net a servi à effectuer un remboursement sur la dette à long terme et aux fins générales de l'entreprise.

Le 2 octobre 2006, le Fonds a fait l'acquisition de MTS Media (« MTS ») pour une contrepartie totale de 279 M\$ (se reporter à la note 3, intitulée « Acquisitions d'entreprises »).

Le 1^{er} janvier 2007, TMC et Trader Canada ont fusionné et l'entité ainsi formée a été renommée Trader Corporation (« Trader »).

Le 19 avril 2007, le Fonds a acquis une participation de 50 % dans une société en nom collectif nouvellement constituée, LesPAC s.e.n.c. (« LesPAC »), qui exploite LesPAC.com, pour une contrepartie totale de 10,6 M\$ (se reporter à la note 3, intitulée « Acquisitions d'entreprises »).

Le 30 avril 2007, le Fonds a acquis les actifs d'Aliant Services d'annuaire (« Aliant »), dans laquelle il détenait déjà une participation de 12,86 %, pour une contrepartie totale de 331,2 M\$ (se reporter à la note 3, intitulée « Acquisitions d'entreprises »).

Le 31 octobre 2007, le Fonds a acquis la société en commandite Vertical Guides (« Vertical Guides, s.e.c. »), dans laquelle il détenait déjà une participation de 50 %, pour une contrepartie totale de 0,3 M\$ (se reporter à la note 3, intitulée « Acquisitions d'entreprises »).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, les résultats de TMC ont été consolidés à partir du 14 février 2006, les résultats de Trader Canada ont été consolidés à partir du 8 juin 2006 et les résultats de MTS ont été inclus à partir du 2 octobre 2006. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, les résultats de LesPAC, d'Aliant et de Vertical Guides, s.e.c. ont été consolidés à compter du 19 avril 2007, du 30 avril 2007 et du 31 octobre 2007, respectivement.

2. Conventions comptables critiques

Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada.

Adoption de nouvelles conventions comptables

Les normes suivantes ont été adoptées de façon rétrospective avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2007, sans retraitement.

a) Le chapitre 3855, intitulé *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*. Ce chapitre établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers figurant au bilan et les normes de présentation des gains et des pertes dans les états financiers. En vertu de la nouvelle norme, les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Par la suite, les instruments financiers classés comme des actifs financiers disponibles à la vente, détenus à des fins de transaction et instruments financiers dérivés, qu'ils fassent ou non partie d'une relation de couverture, doivent être évalués à la juste valeur dans le bilan à chaque date de clôture de l'exercice, tandis que les autres instruments financiers sont mesurés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Fonds a effectué les classements suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont mesurés à la juste valeur. La variation de la juste valeur est comptabilisée dans le bénéfice net.
- Les placements autres que temporaires seront classés soit comme des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et mesurés au coût après amortissement, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente et seront évalués à la valeur du marché dans le résultat étendu à chaque date de bilan.
- Les débiteurs sont classés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût après amortissement.
- Les créditeurs et charges à payer, les distributions à payer, la dette à long terme, les débentures échangeables et les actions privilégiées sont classés comme autres passifs et sont mesurés au coût après amortissement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont composés principalement des honoraires versés aux avocats et aux comptables, des commissions des preneurs fermes et d'autres coûts directement imputables à l'émission des actifs et passifs financiers correspondants. Les coûts de transaction sont capitalisés au coût des actifs et passifs financiers classés comme autres que détenus à des fins de transaction. En raison de cette nouvelle convention, les coûts de transaction auparavant présentés comme des frais de financement reportés ont été reclassés en diminution de la dette à long terme et des débentures échangeables et ajustés d'une réduction de 0,7 M\$, déduction faite des impôts connexes, portée au crédit du déficit pour refléter l'utilisation de la méthode du taux d'intérêt effectif plutôt que de la méthode de l'amortissement linéaire qui était antérieurement appliquée.

Dérivés non financiers et intégrés

En outre, afin de se conformer au chapitre 3855, le Fonds a réexaminé tous les contrats en vigueur pour repérer les dérivés non financiers ainsi que les dérivés intégrés. Le Fonds a choisi le 1^{er} janvier 2003 comme date de transition pour les dérivés intégrés, comme le permet la norme. Cette mesure n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Couverture

Le Fonds a recours à des dérivés de taux d'intérêt afin de gérer la combinaison des taux d'intérêt fixes et variables sur sa dette à long terme et de gérer le risque de taux d'intérêt relatif aux émissions futures prévues.

- Couverture de juste valeur

La valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction des gains et des pertes attribuables au risque couvert, un montant correspondant étant inscrit dans le bénéfice net. L'instrument de couverture est comptabilisé à la juste valeur au bilan, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le bénéfice net.

2. Conventions comptables critiques (suite)

- Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de juste valeur de l'élément de couverture est constatée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, tandis que la partie inefficace est constatée dans les autres produits. Les montants constatés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu dans le cadre de couvertures de flux de trésorerie sont reclassés dans le bénéfice net de la période ou des périodes au cours de laquelle ou desquelles l'élément couvert a une incidence sur le bénéfice net.

Au 31 décembre 2006, le montant des gains reportés sur les activités de couverture abandonnées ayant trait aux couvertures de juste valeur a été reclassé dans la dette connexe, tandis que le montant lié aux couvertures de flux de trésorerie a été reclassé dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

b) Le chapitre 1530, intitulé *Résultat étendu*. Ce chapitre énonce des recommandations à l'égard de l'information à fournir et de la présentation concernant le résultat étendu et ses composantes. Le résultat étendu correspond à la variation de l'avoir des porteurs de parts découlant d'opérations autres que celles résultant de placements des porteurs de parts ou des distributions versées aux porteurs de parts. Ces opérations et ces événements incluent les gains et les pertes non réalisés par suite des fluctuations de la juste valeur de certains instruments financiers.

c) Le chapitre 3865, intitulé *Couvertures*. Les recommandations donnent de l'information additionnelle par rapport à celles énoncées dans la note d'orientation concernant la comptabilité n° 13 (la « NOC-13 »), intitulée *Relations de couverture*. Ce chapitre décrit à quel moment et de quelle manière la comptabilité de couverture peut être appliquée, en plus d'indiquer l'information à fournir. La comptabilité de couverture permet de comptabiliser les gains, les pertes, les produits et les charges découlant des instruments financiers dérivés au cours de la même période que ceux découlant de l'élément couvert sous-jacent. Lors de la transition, conformément au chapitre 3865, le gain net reporté lié aux activités de couverture a été reclassé dans la valeur comptable de la dette sous-jacente ou du cumul des autres éléments du résultat étendu (après impôts), s'il y a lieu.

Le tableau suivant présente un sommaire des ajustements apportés au bilan consolidé au 1^{er} janvier 2007, à la suite de l'adoption des nouvelles normes.

Augmentation (diminution) des éléments suivants :

| | |
|---|--------------------|
| Frais de financement reportés (note 5) | (30 376) \$ |
| Instruments financiers dérivés – actifs | 636 \$ |
| Gain net reporté lié aux activités de couverture (note 8) | (18 963) \$ |
| Dette à long terme | (2 265) \$ |
| Débentures échangeables | (12 516) \$ |
| Passif d'impôts futurs | 1 265 \$ |
| Déficit | (537) \$ |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu | 2 202 \$ |

d) Chapitre 3861, *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*. Ce chapitre établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers, et précise quelles sont les informations à fournir à leur sujet.

e) Le chapitre 3251, intitulé *Capitaux propres*, a remplacé le chapitre 3250, intitulé *Surplus*. Ce chapitre décrit les normes de présentation des capitaux propres et de la variation des capitaux propres pour la période considérée par suite de l'application du chapitre 1530, intitulé *Résultat étendu*.

f) Le chapitre 1506, intitulé *Modifications comptables*. Ce chapitre décrit les critères à respecter lors du changement de méthodes comptables, ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

2. Conventions comptables critiques (suite)

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés du Fonds comprennent les comptes de la Fiducie, de YPG LP, de YPG GP, de Les Placements YPG inc., de Groupe Pages Jaunes Cie (« GPJ Cie »), de Guides Snap inc., de Vertical Guides, s.e.c., de même que ceux de Trader et de LesPAC. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts de fonds et, de temps à autre, des placements très liquides dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés à la juste valeur.

Placement

Le placement est classé comme disponible à la vente. Le placement est comptabilisé à la juste valeur et les variations, après impôts, sont comptabilisées dans le résultat étendu à chaque période. Le Fonds surveille son placement afin de déceler toute baisse de valeur durable de la juste valeur et inscrit des pertes de valeur dans le résultat net lorsque surviennent des baisses de valeur durables de la valeur estimative.

Produits

Annuaire

Les produits sont tirés de la vente de publicité dans les annuaires téléphoniques. Les produits tirés de la publicité sont généralement facturés, conformément aux modalités des ententes conclues avec les annonceurs, et constatés sur une base mensuelle pendant la durée de vie estimative de la publicité pour les annuaires téléphoniques imprimés ou en ligne, qui est d'au plus douze mois, ou une période d'au plus vingt-quatre mois dans le cas de certains annuaires alphabétiques, à compter de la date de livraison ou d'affichage, respectivement. Les montants facturés initialement pour les annuaires sont reportés et constatés sur la période de facturation au cours de laquelle les annuaires correspondants sont en circulation, qui est d'au plus douze mois ou, dans le cas de certains annuaires alphabétiques, d'au plus vingt-quatre mois.

Médias verticaux

Les produits relatifs aux annonces classées privées et commerciales de même qu'aux grandes annonces publiées sur une base hebdomadaire ou mensuelle, sont constatés au moment de la publication des annonces. Les produits relatifs à la publication d'annonces apparaissant à plusieurs reprises sont reportés et constatés au cours de la période où les annonces sont affichées.

Les produits de distribution, déduction faite des retours, sont constatés sur une base hebdomadaire au moment de la livraison des publications aux consommateurs. Les produits de distribution sont gagnés principalement à la livraison des publications aux établissements de détail par des distributeurs indépendants.

Frais de publication reportés

Les coûts directs et différentiels engagés pour la vente, la production et la distribution des annuaires imprimés non encore publiés sont reportés. Au moment de la publication, ces coûts sont amortis sur la période au cours de laquelle les produits connexes sont constatés.

2. Conventions comptables critiques (suite)

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

| | |
|------------------------------------|----------------------------------|
| Matériel de bureau | 10 ans |
| Matériel informatique et logiciels | 3 ans |
| Autre matériel | 3 ans à 12 ans |
| Améliorations locatives | Sur la durée des baux respectifs |

Les coûts liés aux logiciels développés à l'interne sont portés au bilan dans les immobilisations à partir du moment où l'élaboration conceptuelle, la conception et la mise à l'essai des différents projets logiciels sont achevées et lorsque la direction autorise le projet et s'engage à le financer. Le Fonds ne porte pas au bilan les projets pilotes et les projets qui, à son avis, n'offrent que peu de perspectives d'avantages économiques futurs.

Les coûts liés aux logiciels développés à l'interne comprennent les coûts se rapportant aux outils logiciels et aux licences d'utilisation de logiciels employés dans le développement des systèmes du Fonds. Ces coûts comprennent également les coûts liés à la rémunération et aux services-conseils.

Les actifs en cours de développement se composent principalement des logiciels développés à l'interne qui ne sont pas amortis tant que les actifs ne peuvent pas être utilisés.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Les actifs incorporels ayant une durée de vie définie sont amortis comme suit :

| | |
|--------------------------------------|--|
| Ententes de non-concurrence et logos | Amortissement linéaire sur la durée de vie de l'entente |
| Contrats conclus avec des clients | Au prorata en fonction des produits connexes sans dépasser 12 mois |
| Relations-clients | Au prorata en fonction des produits connexes sans dépasser 24 mois |
| Marque de commerce liée à ADS | Amortissement linéaire sur 6 ans |
| Noms de domaine liés à ADS | Amortissement linéaire sur 18 ans |

Certaines marques de commerce et certains noms de domaine sont considérés comme des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie et ne sont pas amortis; ils font plutôt l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment si les circonstances changent, en fonction de leur juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après les flux de trésorerie futurs prévus actualisés. La marque de commerce et les noms de domaine liés à l'acquisition d'ADS n'ont pas été amortis étant donné qu'ils étaient considérés comme ayant une durée de vie utile indéfinie au moment de l'acquisition. Au cours du dernier trimestre de 2006, on a déterminé, à la suite d'une analyse de facteurs pertinents incluant l'utilisation prévue des actifs par le Fonds, la concurrence ainsi que d'autres facteurs économiques, que la marque de commerce et les noms de domaine ont une durée de vie définie. Par conséquent, une charge au titre de la perte de valeur a été inscrite comme il est expliqué à la note 6. De plus, compte tenu de leur durée de vie définie, cette marque de commerce et les noms de domaine sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 6 ans et 18 ans, respectivement.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme ayant une durée de vie définie sont examinés lorsque des événements ou des changements de situation font en sorte que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés attendus de leur utilisation et de leur cession éventuelle. On calcule la perte de valeur en déduisant la juste valeur de l'actif de sa valeur comptable.

2. Conventions comptables critiques (suite)

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût de l'entreprise acquise sur le montant net des valeurs attribuées aux actifs acquis et aux passifs pris en charge, moins toute perte de valeur subséquente. L'écart d'acquisition ne fait l'objet d'aucun amortissement. Il est soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si un événement ou un changement de situation indique que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. La dépréciation de l'écart d'acquisition est évaluée en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à la valeur comptable sous-jacente de l'actif net de l'unité en question, y compris l'écart d'acquisition. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, il faut procéder à une évaluation plus détaillée de la perte de valeur de l'écart d'acquisition. Une perte de valeur de l'écart d'acquisition est constatée lorsque la valeur comptable de l'écart d'acquisition dépasse sa juste valeur implicite. La juste valeur dépréciée de l'écart d'acquisition est estimée de la même façon qu'est déterminé l'écart d'acquisition à la date d'acquisition d'une entité; il s'agit de la différence entre l'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation et la juste valeur de ses actifs et passifs identifiables.

Régimes d'avantages sociaux des employés

Le Fonds dispose de régimes de retraite composés d'un volet à prestations déterminées et d'un volet à cotisations déterminées qui couvrent la quasi-totalité des employés de GPJ Cie. Avant le 1^{er} janvier 2006, le Fonds avait en place un régime à prestations déterminées offert à la quasi-totalité des employés de GPJ Cie ainsi qu'un régime à prestations déterminées qui avait été acquis dans le cadre de l'acquisition d'ADS, offert à la quasi-totalité des employés d'ADS. Le régime du GPJ Cie était non contributif et le Fonds était responsable de son financement. Le régime d'ADS était contributif et le Fonds et les employés étaient tenus de verser des contributions afin de financer adéquatement le régime. Le 1^{er} janvier 2006, les régimes de GPJ Cie et d'ADS ont fusionné et le régime en résultant a été modifié de façon à inclure un volet à cotisations déterminées pour tous les nouveaux employés à compter du 1^{er} janvier 2006. Le 2 octobre 2006, à la suite de l'acquisition de MTS, les employés de MTS Media ont souscrit au volet à prestations déterminées du régime. Le 30 avril 2007, à la suite de l'acquisition d'Aliant, GPJ est devenu le promoteur du régime à prestations déterminées d'Aliant. Le Fonds dispose également de régimes de retraite à prestations déterminées supplémentaires sans capitalisation à l'intention de certains dirigeants et régimes d'avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi offerts à la quasi-totalité des employés du Fonds.

Le Fonds comptabilise ses obligations liées aux régimes d'avantages sociaux des employés. Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les employés est établi par calcul actuariel selon :

- la méthode de répartition des prestations au prorata des services;
- un taux d'actualisation établi en fonction des taux d'intérêt du marché sur les instruments d'emprunt de qualité supérieure et des flux de trésorerie correspondant au montant et à l'échelonnement des prestations versées prévues;
- les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, les augmentations salariales, l'âge de départ à la retraite des employés et les coûts prévus des soins de santé.

L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur la tranche de 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime, selon le montant le plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle d'activité des employés actifs, la moyenne pondérée s'établissant à 16 années à la fin de l'exercice. Le rendement prévu sur les actifs du régime s'appuie sur le taux de rendement à long terme prévu sur les actifs du régime, lesquels sont mesurés à la juste valeur. Une évaluation est effectuée au moins tous les trois ans pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées et des autres avantages futurs des employés aux fins de la capitalisation. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2006 pour les régimes de prestations de retraite, et au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2006 pour les régimes d'avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi de GPJ Cie et d'Aliant, respectivement. La prochaine évaluation aux fins de la capitalisation sera effectuée au 31 décembre 2009 pour le régime de prestations déterminées. Dans le cas des régimes d'avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi, la prochaine évaluation sera effectuée au 31 décembre 2007.

2. Conventions comptables critiques (suite)

Régimes de rémunération à base d'actions

Le Fonds utilise la méthode de comptabilisation à la juste valeur pour l'ensemble des parts restreintes et des options sur actions attribuées, comme il est décrit à la note 19, en vertu de laquelle une charge de rémunération est comptabilisée sur la durée d'acquisition des droits de la totalité des attributions de rémunérations à base d'actions et, s'il y a lieu, en fonction des meilleures estimations disponibles du résultat des conditions de rendement.

Conversion de devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date de l'opération. À la date du bilan, les actifs et les passifs monétaires en devises sont convertis aux taux de change alors en vigueur. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont inclus dans le calcul des résultats.

Impôts sur les bénéficiaires

Dans la mesure où le Fonds est un fonds commun de placement aux fins de l'impôt sur le revenu, le Fonds n'est imposable que sur tout montant non attribué aux porteurs de parts, et le passif d'impôt sur les bénéficiaires relatif aux distributions du Fonds est imposé dans les mains des porteurs de parts. Puisque la quasi-totalité du bénéfice imposable est attribuée aux porteurs de parts, aucune charge d'impôts sur les bénéficiaires exigibles du Fonds n'a été inscrite dans les états financiers. Le 11 juin 2007, le gouvernement du Canada a pratiquement adopté une loi qui modifie considérablement les règles de l'impôt sur le revenu concernant les fiducies et les sociétés en commandite cotées en Bourse. Plus précisément, les revenus gagnés par ces entités seront imposés de façon similaire au revenu gagné et distribué par une société par actions. La loi s'applique à l'année d'imposition 2007, mais l'application des règles est reportée jusqu'à l'année d'imposition 2011 pour les fiducies cotées en Bourse avant le 1^{er} novembre 2006, selon certaines précisions. Quant au Fonds, seules les différences temporaires qui devraient se résorber après le 1^{er} janvier 2011 sont prises en compte lors de l'établissement de la charge d'impôts.

Le Fonds utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéficiaires de ses filiales; pour le Fonds, cette méthode s'applique à partir du 11 juin 2007 pour ce qui est des écarts temporaires qui devraient se résorber à compter du 1^{er} janvier 2011. Selon cette méthode, les écarts temporaires entre la valeur comptable des postes du bilan et leur valeur fiscale correspondante donnent lieu à des actifs ou à des passifs d'impôts futurs. Les impôts futurs sont calculés selon les taux d'imposition pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts devraient se résorber. Les actifs d'impôts futurs sont constatés uniquement dans la mesure où, de l'avis de la direction, leur réalisation est jugée plus probable qu'improbable. La promulgation de la nouvelle loi n'a pas eu d'incidence considérable sur les états financiers consolidés du Fonds.

Contrats de location

Les contrats de location sont classés selon leur nature : location-acquisition ou location-exploitation. Les contrats de location-acquisition sont ceux qui, en substance, transfèrent les avantages et les risques inhérents à la propriété au preneur à bail. Les actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition sont amortis sur leur durée de vie utile prévue à l'aide de la méthode de l'amortissement linéaire. Les obligations comptabilisées en vertu de contrats de location-acquisition sont réduites par la composante capital des paiements de location. La composante intérêts théoriques est imputée aux charges.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux PCGR exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges présentés au cours de l'exercice. Les principaux points qui nécessitent l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont la détermination du recouvrement des débiteurs, l'évaluation des actifs incorporels, la perte de valeur des actifs, les prestations de retraite et avantages sociaux complémentaires, les durées de vie utile aux fins de l'amortissement, les impôts futurs, les régimes incitatifs à long terme, la provision pour frais de restructuration et charges spéciales, la juste valeur des instruments financiers et la répartition du prix d'acquisition. Ces estimations sont revues sur une base périodique. Les résultats sont déterminés en fonction des événements réels; par conséquent, ils pourraient différer de façon importante des estimations ci-dessus.

2. Conventions comptables critiques (suite)

Relations de couverture

Le Fonds utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt sur le financement par emprunt. La politique du Fonds consiste à ne pas utiliser les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation. Le Fonds détermine, de façon méthodique, tant lors de la mise en place de la couverture que par la suite, si les dérivés utilisés dans ses opérations de couverture permettent de compenser de façon très efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Le Fonds classe généralement les flux de trésorerie liés à ses instruments financiers dérivés de la même manière que les flux de trésorerie liés à l'élément couvert par le dérivé. Habituellement, ils sont classés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

Entités à détenteurs de droits variables

La note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 (la « NOC-15 »), intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (« EDDV »), énonce les principes de consolidation applicables aux EDDV. Ces dernières sont des entités dans lesquelles les actionnaires ne possèdent pas une participation majoritaire ou dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans le soutien financier subordonné supplémentaire d'une partie quelconque, incluant les porteurs de titres. La NOC-15 exige la consolidation des EDDV par le principal bénéficiaire (soit la partie qui recevra la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV ou qui assumera la majorité des pertes prévues de celle-ci). Conformément à la NOC-15, le Fonds est considéré comme le principal bénéficiaire de LesPAC et, par conséquent, a été consolidé.

Modifications comptables futures

L'ICCA a publié de nouvelles normes comptables :

a) Chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir*. Ce chapitre établit les informations à fournir relativement à l'importance des instruments financiers en ce qui concerne la situation financière et la performance du Fonds ainsi que la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels le Fonds est exposé et la façon dont le Fonds gère ces risques. Les principes exposés dans ce chapitre complètent les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des instruments financiers énoncés dans les chapitres 3855, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, 3863, *Instruments financiers – présentation*, et 3865, *Couvertures*. Le Fonds prévoit que l'adoption de cette norme n'aura pas d'incidence sur les états financiers consolidés, puisqu'elle porte sur la présentation par voie de notes.

b) Chapitre 3863, *Instruments financiers – présentation*. Ce chapitre établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers. Les normes de ce chapitre remplacent les normes du chapitre 3861, *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*. Le Fonds prévoit que l'adoption de cette norme n'aura pas d'incidence sur les états financiers consolidés, puisqu'elle porte sur la présentation par voie de notes.

c) Chapitre 1535, *Informations à fournir concernant le capital*. Ce chapitre établit les normes quant aux informations à fournir sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité. Le Fonds prévoit que l'adoption de cette norme n'aura pas d'incidence sur les états financiers consolidés, puisqu'elle porte sur la présentation par voie de notes.

En ce qui concerne le Fonds, ces normes prendront effet le 1^{er} janvier 2008.

d) Le chapitre 3064, *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, remplace le chapitre 3062, intitulé *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels* et le chapitre 3450, intitulé *Frais de recherche et de développement*. Diverses modifications ont été apportées à d'autres chapitres du *Manuel de l'ICCA* à des fins d'uniformité. Le nouveau chapitre, publié en février 2008, entrera en vigueur pour les états financiers relatifs aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. Par conséquent, le Fonds adoptera les nouvelles normes pour son exercice s'ouvrant le 1^{er} janvier 2009. Il établit des normes relatives à la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir quant à l'écart d'acquisition, après sa constatation initiale et quant aux actifs incorporels par des entreprises à but lucratif. Les normes portant sur l'écart d'acquisition ne diffèrent pas de celles incluses dans le chapitre 3062 précédent. Le Fonds prévoit que l'adoption de ce nouveau chapitre n'aura pas d'incidence importante sur ses états financiers consolidés.

2. Conventions comptables critiques (suite)

Normes internationales d'information financière

Le Conseil des normes comptables du Canada a annoncé que les normes comptables utilisées par les sociétés ouvertes convergeront vers les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») au cours d'une période de transition qui devrait se terminer d'ici 2011. La décision quant à la date de basculement des PCGR du Canada actuels aux IFRS devrait être annoncée par l'ICCA au plus tard le 31 mars 2008. Le Fonds adoptera ces nouvelles normes selon l'échéancier fixé pour ces nouvelles règles. Le Fonds évalue actuellement l'incidence future de ces nouvelles normes sur ses états financiers consolidés.

3. Acquisitions d'entreprises

2007

a) Acquisition d'Aliant Services d'annuaire

Le 30 avril 2007, le Fonds a acquis les actifs d'Aliant, dans laquelle il détenait déjà une participation de 12,86 %, pour une contrepartie de 331,2 M\$ (y compris les coûts liés à l'acquisition de 3,9 M\$). Avant le 30 avril 2007, le Fonds comptabilisait sa participation de 12,86 % dans Aliant selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Le financement de l'acquisition d'Aliant a été effectué au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit existantes et des fonds en caisse.

Aliant était l'éditeur d'annuaires titulaire des quatre provinces de l'Atlantique et publiait plus de 35 annuaires avec un tirage total de 1,8 million d'exemplaires. Cette entreprise fait partie du secteur Annuaires.

Le Fonds a comptabilisé l'acquisition selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition a été réparti entre les actifs nets identifiables acquis en fonction de leur juste valeur. La juste valeur des actifs nets identifiables acquis sous-jacents d'Aliant est répartie de la façon suivante :

| | |
|--|------------|
| Actifs et passifs à court terme | |
| Débiteurs | 8 006 \$ |
| Charges payées d'avance | 130 |
| Actif d'impôts futurs | 436 |
| Créditeurs et charges à payer | (3 922) |
| Immobilisations | 122 |
| Actifs incorporels | |
| Entente de non-concurrence et logo | 42 500 |
| Contrats conclus avec des clients | 27 500 |
| Relations-clients | 90 000 |
| Actif d'impôts futurs | 4 978 |
| Passifs au titre des prestations constituées | (4 642) |
| Actifs nets identifiables acquis | 165 108 |
| Écart d'acquisition | 166 096 |
| Prix d'acquisition | 331 204 \$ |

Contrepartie :

| | |
|----------------------|------------|
| Encaisse | 327 279 \$ |
| Coûts de transaction | 3 925 |
| | 331 204 \$ |

3. Acquisitions d'entreprises (suite)

b) Acquisition de LesPAC

Le 19 avril 2007, le Fonds a acquis une participation de 50 % dans LesPAC pour une contrepartie de 10,6 M\$ (y compris les coûts liés à l'acquisition de 0,1 M\$). Le financement de l'acquisition de LesPAC a été effectué au moyen des fonds en caisse.

LesPAC.com est le principal site Web généraliste de petites annonces classées au Québec. Cette entreprise fait partie du secteur Médias verticaux.

Le Fonds a comptabilisé l'acquisition selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition a été réparti entre les actifs nets identifiables acquis en fonction de leur juste valeur. La juste valeur des actifs nets identifiables acquis sous-jacents de LesPAC est répartie de la façon suivante :

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Actifs et passifs à court terme | |
| Débiteurs | 775 \$ |
| Charges payées d'avance | 54 |
| Créditeurs et charges à payer | (411) |
| Immobilisations | 280 |
| Actifs incorporels | |
| Marque de commerce | 14 000 |
| Entente de non-concurrence | 3 800 |
| Contrats conclus avec des clients | 300 |
| Part des actionnaires sans contrôle | (10 500) |
| Passif d'impôts futurs | (2 603) |
| Actifs nets identifiables acquis | 5 695 |
| Écart d'acquisition | 4 905 |
| Prix d'acquisition | 10 600 \$ |

Contrepartie :

| | |
|----------------------|-----------|
| Encaisse | 10 500 \$ |
| Coûts de transaction | 100 |
| | 10 600 \$ |

3. Acquisitions d'entreprises (suite)

c) Acquisition de Vertical Guides, s.e.c.

Le 31 octobre 2007, le Fonds a acquis Vertical Guides, s.e.c., dans laquelle elle détenait déjà une participation de 50 %, pour une contrepartie de 0,3 M\$. Le financement de l'acquisition de Vertical Guides, s.e.c. a été effectué au moyen des fonds en caisse. Avant le 31 octobre 2007, le Fonds comptabilisait sa participation de 50 % dans Vertical Guides, s.e.c. selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Le Fonds a comptabilisé l'acquisition selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition a été réparti entre les actifs nets identifiables acquis en fonction de leur juste valeur. La juste valeur des passifs nets identifiables acquis sous-jacents de Vertical Guides, s.e.c. est répartie de la façon suivante :

| | |
|---|---------|
| Actifs et passifs à court terme | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 491 \$ |
| Débiteurs | 70 |
| Créditeurs et charges à payer | (1 403) |
| Actifs incorporels | |
| Contrats conclus avec des clients | 1 163 |
| Passif d'impôts futurs | (361) |
| Passifs nets identifiables acquis | (40) |
| Écart d'acquisition | 375 |
| Prix d'acquisition | 335 \$ |

Contrepartie :

| | |
|----------|--------|
| Encaisse | 335 \$ |
|----------|--------|

d) Exercice des options

Au cours de l'exercice, les détenteurs d'options ont exercé 1 120 615 options à un prix d'exercice de 3,92 \$ l'option pour une contrepartie en espèces de 4,4 M\$. Ces options ont été exercées et échangées contre 1 120 615 actions de Les Placements YPG inc., lesquelles ont été automatiquement échangées contre 1 120 615 parts du Fonds, conformément à la convention de liquidité pour les détenteurs d'options, d'une valeur déclarée moyenne d'environ 13,94 \$ l'action, et qui, à leur tour, ont été échangées contre des parts de YPG LP. L'opération a donné lieu à une augmentation de 11,2 M\$ de l'écart d'acquisition (se reporter à la note 19).

2006

e) Acquisition de TMC

Le 14 février 2006, le Fonds a fait l'acquisition de la totalité des actions en circulation de TMC en contrepartie de 443,8 M\$ (y compris les frais relatifs à l'acquisition, d'un montant de 7,7 M\$).

Le financement de l'acquisition de TMC a été effectué au moyen de l'émission de parts échangeables de YPG LP, de prélèvements sur ses facilités de crédit existantes et des fonds en caisse.

TMC était le plus important éditeur ontarien d'annonces classées et de sites Web connexes. TMC était une entreprise d'annonces classées locales imprimées et en ligne dans les secteurs verticaux de produits suivants : l'automobile, l'immobilier, l'emploi et les articles d'usage courant.

3. Acquisitions d'entreprises (suite)

Le Fonds a comptabilisé l'acquisition selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition a été réparti entre les actifs nets identifiables acquis en fonction de leur juste valeur. La juste valeur des actifs nets identifiables acquis sous-jacents de TMC est répartie de la façon suivante :

| | |
|---|------------|
| Actifs et passifs à court terme | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 11 457 \$ |
| Débiteurs | 14 216 |
| Créditeurs et charges à payer | 441 |
| Frais de publication reportés | 267 |
| Actif d'impôts futurs | 7 163 |
| Créditeurs et charges à payer | (36 447) |
| Immobilisations | 8 558 |
| Autres actifs | 33 |
| Actifs incorporels | |
| Marque de commerce | 120 000 |
| Entente de non-concurrence et logo | 10 200 |
| Relations-clients | 37 500 |
| Nom de domaine | 3 000 |
| Dette à long terme | (340) |
| Passif d'impôts futurs | (60 763) |
| Actifs nets identifiables acquis | 115 285 |
| Écart d'acquisition | 328 538 |
| Prix d'acquisition | 443 823 \$ |

Contrepartie :

| | |
|------------------------------|------------|
| Encaisse | 135 000 \$ |
| Parts échangeables de YPG LP | 301 150 |
| Coûts de transaction | 7 673 |
| | 443 823 \$ |

3. Acquisitions d'entreprises (suite)

f) Acquisition de Trader Canada

Le 8 juin 2006, le Fonds a fait l'acquisition de la totalité des actions en circulation de Trader Canada en contrepartie de 767,1 M\$ (y compris les frais relatifs à l'acquisition, d'un montant de 5,8 M\$).

Le financement de l'acquisition a été effectué au moyen de prélèvements sur de nouvelles facilités de crédit et sur les facilités de crédit existantes et des fonds en caisse.

Trader Canada publiait 137 titres et héberge 9 sites Web dans les secteurs de l'automobile, de l'immobilier et des articles d'usage courant.

Le Fonds a comptabilisé l'acquisition de Trader Canada selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition a été réparti entre les actifs nets identifiables acquis en fonction de leur juste valeur. La juste valeur des actifs nets identifiables acquis sous-jacents de Trader Canada est répartie de la façon suivante :

| | |
|--|------------|
| Actifs et passifs à court terme | |
| Dette bancaire | (1 495) \$ |
| Débiteurs | 15 281 |
| Billet | 378 |
| Charges payées d'avance | 995 |
| Actif d'impôts futurs, montant net | 713 |
| Créditeurs et charges à payer | (34 729) |
| Produits reportés | (1 198) |
| Immobilisations | 8 510 |
| Actifs incorporels | |
| Marque de commerce | 150 000 |
| Entente de non-concurrence et logo | 12 500 |
| Relations-clients | 32 500 |
| Nom de domaine | 7 500 |
| Passif d'impôts futurs, montant net | (59 647) |
| Actifs nets identifiables acquis | 131 308 |
| Écart d'acquisition | 635 749 |
| Prix d'acquisition | 767 057 \$ |

Contrepartie :

| | |
|----------------------|------------|
| Encaisse | 761 227 \$ |
| Coûts de transaction | 5 830 |
| | 767 057 \$ |

3. Acquisitions d'entreprises (suite)

g) Acquisition de MTS

Le 2 octobre 2006, le Fonds a fait l'acquisition des actifs de MTS moyennant une contrepartie de 279 M\$ (incluant les frais relatifs à l'acquisition, d'un montant de 4 M\$).

L'acquisition de MTS a été financée au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit existantes et de fonds en caisse.

MTS était le fournisseur titulaire et le principal éditeur d'annuaires du Manitoba; il publiait 11 annuaires différents avec un tirage total d'environ 1,7 million d'exemplaires. De plus, MTS produisait et commercialisait des produits publicitaires par l'intermédiaire de son annuaire en ligne.

Le Fonds a comptabilisé l'acquisition selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition a été réparti entre les actifs nets identifiables acquis en fonction de leur juste valeur. La juste valeur des actifs nets identifiables acquis sous-jacents de MTS est répartie de la façon suivante :

| | |
|--|------------|
| Actifs et passifs à court terme | |
| Charges payées d'avance | 60 \$ |
| Actif d'impôts futurs | 2 619 |
| Créditeurs et charges à payer | (9 411) |
| Immobilisations | 1 108 |
| Actifs incorporels | |
| Entente de non-concurrence et logo | 80 000 |
| Relations-clients | 47 000 |
| Contrats conclus avec des clients | 18 000 |
| Passifs au titre des prestations constituées | (2 040) |
| Actif d'impôts futurs | 645 |
| Actifs nets identifiables acquis | 137 981 |
| Écart d'acquisition | 141 019 |
| Prix d'acquisition | 279 000 \$ |

Contrepartie :

| | |
|----------------------|------------|
| Encaisse | 275 000 \$ |
| Coûts de transaction | 4 000 |
| | 279 000 \$ |

h) Exercice des options

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, les détenteurs d'options ont exercé 822 780 options à un prix d'exercice de 3,92 \$ l'option pour une contrepartie en espèces de 3,2 M\$. Ces options ont été exercées et échangées contre 822 780 actions de Les Placements YPG inc., lesquelles ont été automatiquement échangées contre 822 780 parts du Fonds, conformément à la convention de liquidité pour les détenteurs d'options, d'une juste valeur moyenne d'environ 15,92 \$ l'action et qui, à leur tour, ont été échangées contre des parts de YPG LP. L'opération a donné lieu à une augmentation de 9,9 M\$ de l'écart d'acquisition (se reporter à la note 19).

4. Immobilisations

| | 31 décembre 2007 | | |
|---|-------------------|----------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
| Matériel de bureau | 18 104 \$ | 6 168 \$ | 11 936 \$ |
| Matériel de bureau en vertu de contrats de location-acquisition | 16 097 | 6 135 | 9 962 |
| Matériel informatique et logiciels | 111 080 | 49 530 | 61 550 |
| Matériel informatique et logiciels en vertu de contrats de location-acquisition | 8 902 | 1 534 | 7 368 |
| Autre matériel | 6 439 | 1 510 | 4 929 |
| Améliorations locatives | 28 866 | 6 300 | 22 566 |
| Actifs en cours de développement | 57 181 | – | 57 181 |
| | 246 669 \$ | 71 177 \$ | 175 492 \$ |

| | 31 décembre 2006 | | |
|---|-------------------|----------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
| Matériel de bureau | 15 846 \$ | 3 617 \$ | 12 229 \$ |
| Matériel de bureau en vertu de contrats de location-acquisition | 13 942 | 3 723 | 10 219 |
| Matériel informatique et logiciels | 111 019 | 56 153 | 54 866 |
| Matériel informatique et logiciels en vertu de contrats de location-acquisition | 2 673 | 2 188 | 485 |
| Autre matériel | 2 856 | 586 | 2 270 |
| Améliorations locatives | 16 107 | 4 390 | 11 717 |
| Actifs en cours de développement | 42 957 | – | 42 957 |
| | 205 400 \$ | 70 657 \$ | 134 743 \$ |

Au cours de l'exercice, des immobilisations dont le coût est de 44 M\$ (néant en 2006) et un amortissement cumulé de 44 M\$ (néant en 2006) ont été radiés. L'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 s'est chiffré à 44,5 M\$ (36,4 M\$ en 2006).

5. Autres actifs

| | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|--|------------------|------------------|
| Frais de financement reportés (note 2) | – \$ | 30 376 \$ |
| Placement | 3 642 | – |
| Autres | 970 | 307 |
| | 4 612 \$ | 30 683 \$ |

En 2007, le Fonds a effectué un placement stratégique dans des actions ordinaires de Call Genie Inc. (« Call Genie »). Call Genie est un chef de file dans le secteur des produits améliorés de recherche locale activés par la voix sur téléphone cellulaire et des services aux fournisseurs de services sans fil, aux fournisseurs d'assistance-annuaire et aux éditeurs d'annuaires.

En 2006, le Fonds a engagé des frais de financement de 0,9 M\$ dans le cadre de l'émission des billets à moyen terme décrits à la note 10. De plus, en 2006, dans le cadre de l'émission des débiteures échangeables décrites à la note 11, le Fonds a engagé des frais de financement de 13,6 M\$. Le solde des frais de financement engagés dans le cadre des nouvelles facilités de crédit décrites à la note 10 a été radié puisque la dette sous-jacente a été entièrement remboursée au cours du troisième trimestre de 2006.

6. Actifs incorporels

| | 31 décembre 2007 | | |
|--------------------------------------|---------------------|----------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
| Marques de commerce | 1 336 312 \$ | – \$ | 1 336 312 \$ |
| Marque de commerce liée à ADS | 24 500 | 4 083 | 20 417 |
| Ententes de non-concurrence et logos | 636 822 | 68 915 | 567 907 |
| Contrats conclus avec des clients | 430 530 | 423 688 | 6 842 |
| Relations-clients | 338 225 | 277 692 | 60 533 |
| Noms de domaine | 19 050 | – | 19 050 |
| Noms de domaine liés à ADS | 5 700 | 317 | 5 383 |
| | 2 791 139 \$ | 774 695 \$ | 2 016 444 \$ |

| | 31 décembre 2006 | | |
|--------------------------------------|---------------------|----------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
| Marques de commerce | 1 322 292 \$ | – \$ | 1 322 292 \$ |
| Marque de commerce liée à ADS | 24 500 | – | 24 500 |
| Ententes de non-concurrence et logos | 590 522 | 41 554 | 548 968 |
| Contrats conclus avec des clients | 401 567 | 391 286 | 10 281 |
| Relations-clients | 248 225 | 160 729 | 87 496 |
| Noms de domaine | 18 977 | – | 18 977 |
| Noms de domaine liés à ADS | 5 700 | – | 5 700 |
| | 2 611 783 \$ | 593 569 \$ | 2 018 214 \$ |

L'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 s'est chiffré à 181,1 M\$ (135,9 M\$ en 2006).

Dans le cadre de l'acquisition d'ADS, le Fonds a affecté 31,5 M\$ à la marque de commerce SuperPages et 6,7 M\$ aux noms de domaine. En 2006, le Fonds a effectué un test de dépréciation après avoir analysé des facteurs pertinents incluant l'utilisation prévue des actifs par le Fonds, la concurrence et d'autres facteurs économiques, entraînant une perte de valeur de 7 M\$ de la marque de commerce et une perte de valeur de 1 M\$ de la valeur comptable des noms de domaine.

7. Crédoiteurs et charges à payer

| | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|---|-------------------|-------------------|
| Comptes fournisseurs | 66 757 \$ | 47 658 \$ |
| Charges à payer relatives à la paye | 46 797 | 41 860 |
| Charges à payer relatives à la publication | 13 949 | 7 951 |
| Intérêts courus | 37 909 | 38 707 |
| Autres charges à payer | 12 395 | 15 318 |
| Impôts sur les bénéfices et taxes à la consommation | 14 562 | 16 789 |
| Frais de restructuration et charges spéciales (note 24) | 15 118 | 40 054 |
| | 207 487 \$ | 208 337 \$ |

8. Crédits reportés

| | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|---|------------------|------------------|
| Avantages incitatifs relatifs à un bail | 28 332 \$ | 24 985 \$ |
| Gain net reporté lié aux activités de couverture (note 2) | — | 18 963 |
| | 28 332 \$ | 43 948 \$ |

9. Régimes d'avantages sociaux des employés

Le Fonds dispose de régimes de retraite composés d'un volet à prestations déterminées et d'un volet à cotisations déterminées qui couvre la quasi-totalité des employés de GPJ Cie, comme il est décrit à la note 2. Le Fonds dispose de régimes de retraite à prestations déterminées supplémentaires sans capitalisation à l'intention de certains dirigeants, en plus de régimes d'avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi offerts à la quasi-totalité des employés du Fonds.

La variation des obligations au titre des prestations constituées et de la juste valeur des actifs ainsi que le rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées et du montant comptabilisé dans les bilans consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006 se présentent comme suit :

9. Régimes d'avantages sociaux des employés (suite)

| | 31 décembre 2007 | | 31 décembre 2006 | |
|---|-------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------|
| | Prestations de retraite | Autres avantages | Prestations de retraite | Autres avantages |
| Juste valeur des actifs des régimes au début | 478 856 \$ | – \$ | 449 020 \$ | – \$ |
| Acquisition de MTS | – | – | 14 000 | – |
| Acquisition d'Aliant | 8 370 | – | – | – |
| Rendement réel des actifs des régimes | 14 418 | – | 57 997 | – |
| Prestations versées | (25 416) | (2 205) | (43 103) | (2 076) |
| Transfert du volet à prestations déterminées au volet à cotisations déterminées du régime | (1 455) | – | (403) | – |
| Cotisations de l'employeur | 551 | 2 205 | 518 | 2 076 |
| Cotisations des employés | 1 079 | – | 827 | – |
| Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice | 476 403 | – | 478 856 | – |
| Obligations au titre des prestations constituées au début | 507 930 | 52 972 | 481 988 | 51 117 |
| Acquisition de MTS | – | – | 16 040 | – |
| Acquisition d'Aliant | 11 725 | 1 287 | – | – |
| Coût des services rendus de l'exercice | 17 041 | 1 386 | 15 749 | 1 237 |
| Cotisations des employés | 1 079 | – | 827 | – |
| Intérêts débiteurs | 27 173 | 2 839 | 25 707 | 2 694 |
| (Gains actuariels) pertes actuarielles | (30 245) | (1 835) | 10 722 | – |
| Prestations versées | (25 416) | (2 205) | (43 103) | (2 076) |
| Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice | 509 287 | 54 444 | 507 930 | 52 972 |
| Déficit de capitalisation | (32 884) | (54 444) | (29 074) | (52 972) |
| Coût non amorti des modifications des régimes | – | (6 081) | – | (6 660) |
| Pertes actuarielles nettes non amorties | 25 961 | 2 006 | 35 433 | 3 860 |
| Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice | (6 923) \$ | (58 519) \$ | 6 359 \$ | (55 772) \$ |

Les prestations de retraite et les avantages complémentaires sont comptabilisés dans l'actif au titre des prestations constituées et dans le passif au titre des prestations constituées, respectivement, dans les bilans consolidés.

Bien que l'ensemble des régimes de retraite ne soient pas entièrement capitalisés à des fins de présentation de l'information financière, les régimes de retraite agréés sont capitalisés conformément aux règlements prescrits applicables en matière de financement régissant les régimes de retraite individuels.

9. Régimes d'avantages sociaux des employés (suite)

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses adoptées pour mesurer les obligations du Fonds en ce qui a trait aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires aux 31 décembre 2007 et 2006 :

| | 31 décembre 2007 | | 31 décembre 2006 | |
|---|-------------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------------|
| | Prestations de retraite | Avantages complémentaires | Prestations de retraite | Avantages complémentaires |
| Au 31 décembre | | | | |
| Obligation au titre des prestations constituées | | | | |
| Taux d'actualisation à la fin | 5,50 % | 5,50 % | 5,25 % | 5,25 % |
| Taux d'augmentation de la rémunération | 3,25 % | 3,50 % | 3,25 % | 3,50 % |
| Pour les périodes terminées les 31 décembre | | | | |
| Coûts nets au titre des régimes d'avantages sociaux | | | | |
| Taux d'actualisation à la fin de l'exercice précédent | 5,25 % | 5,25 % | 5,25 % | 5,25 % |
| Taux d'augmentation de la rémunération | 3,25 % | 3,50 % | 3,25 % | 3,50 % |
| Rendement à long terme prévu de l'actif des régimes | 7,50 % | - | 7,50 % | - |
| Durée moyenne estimative du reste de la carrière active | 16 années | 16 années | 16 années | 16 années |

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuel hypothétique du coût des soins de santé couverts par participant (le « taux tendanciel du coût des soins de santé ») a été fixé à 8,5 % en 2007. Le coût des médicaments est présumé reculer graduellement pour se situer à 4,5 % en 2015 et demeurer à ce niveau par la suite. Le taux de croissance annuel hypothétique du coût des soins dentaires couverts par participant a été fixé à 4,5 % en 2007.

Les taux tendanciels présumés du coût des soins de santé ont une incidence importante sur les montants inscrits pour les régimes de soins de santé. Une variation de un point de pourcentage des taux tendanciels présumés du coût des soins de santé aurait les incidences suivantes :

| | Augmentation de un point de pourcentage | Diminution de un point de pourcentage |
|--|---|---------------------------------------|
| Incidence sur les avantages complémentaires – total pour les coûts des services rendus et les intérêts débiteurs | 264 \$ | (160) \$ |
| Incidence sur les avantages complémentaires – obligation au titre des prestations constituées | 2 818 \$ | (2 393) \$ |

9. Régimes d'avantages sociaux des employés (suite)

Le coût net au titre des régimes d'avantages sociaux pour les exercices inclut les composantes suivantes :

| | Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 | | Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 | |
|---|--|-----------------------------------|--|-----------------------------------|
| | Prestations de retraite | Avantages complé- mentaires | Prestations de retraite | Avantages complé- mentaires |
| Coût des services rendus de l'exercice | 17 041 \$ | 1 386 \$ | 15 749 \$ | 1 237 \$ |
| Intérêts débiteurs | 27 173 | 2 839 | 25 707 | 2 694 |
| Rendement réel des actifs des régimes | (14 418) | – | (57 997) | – |
| (Gains actuariels) pertes actuarielles | (30 245) | (1 835) | 10 722 | – |
| Coût des avantages sociaux avant les ajustements | (449) | 2 390 | (5 819) | 3 931 |
| Ajustements pour constater la nature à long terme des coûts des régimes d'avantages sociaux à l'intention des employés : | | | | |
| Écart entre le rendement réel et le rendement prévu de l'actif des régimes | (20 773) | – | 25 233 | – |
| Écart entre l'amortissement annuel et les modifications des régimes | – | (579) | – | (579) |
| Écart entre l'amortissement annuel et les gains actuariels (pertes actuarielles) lié(e)s à l'obligation | 30 245 | 1 854 | (10 595) | 27 |
| Coût net au titre des régimes d'avantages sociaux pour les régimes à prestations déterminées | 9 023 \$ | 3 665 \$ | 8 819 \$ | 3 379 \$ |
| Coût net au titre des régimes d'avantages sociaux pour les régimes à cotisations déterminées | 1 455 | – | 1 015 | – |
| Total du coût net au titre des régimes d'avantages sociaux | 10 478 \$ | 3 665 \$ | 9 834 \$ | 3 379 \$ |

Les actifs des régimes se composent principalement de titres canadiens et étrangers, d'obligations de gouvernements et de sociétés, de débentures et de prêts hypothécaires garantis. Les actifs des régimes sont détenus en fiducie et leur répartition se présentait comme suit aux 31 décembre :

| (en pourcentage – %) | 2007 | 2006 |
|---|------|------|
| | % | % |
| Régime de retraite | | |
| Catégories d'actifs dans le Master Trust : | | |
| Encaisse et autres placements à court terme | 4 | 1 |
| Titres de participation cotés en Bourse | 56 | 57 |
| Titres à revenu fixe cotés en Bourse | 37 | 33 |
| En attente du transfert de TELUS – Master Trust | – | 6 |
| En attente du transfert de MTS | 3 | 3 |

Le rendement prévu des actifs des régimes est déterminé d'après les rendements historiques à long terme, les estimations des rendements futurs des placements à long terme et la répartition de l'actif.

Aux 31 décembre 2007 et 2006, les titres de participation cotés en Bourse n'incluaient pas directement de parts du Fonds.

9. Régimes d'avantages sociaux des employés (suite)

La politique de financement du Fonds consiste à verser des cotisations à ses régimes de retraite en se fondant sur diverses méthodes d'évaluation actuarielle, comme le permettent les organismes de réglementation en matière de régimes de retraite. Le Fonds a la responsabilité de financer adéquatement ses régimes. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales et les avantages liés aux services futurs.

10. Dette à long terme

| | 31 décembre 2007 | | | |
|---|-----------------------|---|-------------------------------------|---------------------|
| | Montant en capital | Ajustement de juste valeur de l'élément couvert | Frais de financement reportés | Total |
| Billets à moyen terme | 2 050 000 \$ | 14 894 \$ | (16 827) \$ | 2 048 067 \$ |
| Facilités de crédit renouvelables | 72 000 | — | — | 72 000 |
| Obligations en vertu de contrats de location- acquisition ¹ | 17 528 | — | — | 17 528 |
| | 2 139 528 | 14 894 | (16 827) | 2 137 595 |
| Moins la tranche à court terme de la dette à long terme | 4 416 | — | — | 4 416 |
| | 2 135 112 \$ | 14 894 \$ | (16 827) \$ | 2 133 179 \$ |

| | 31 décembre 2006 |
|---|------------------|
| Billets à moyen terme | 2 050 000 \$ |
| Papier commercial | 242 800 |
| Obligations en vertu de contrats de location-acquisition ¹ | 11 033 |
| | 2 303 833 |
| Moins la tranche à court terme de la dette à long terme | 2 155 |
| | 2 301 678 \$ |

¹ Moins l'intérêt théorique à des taux qui n'excèdent pas 15,6 % (9,2 % en 2006).

En raison de l'adoption des nouvelles conventions comptables, comme il est décrit à la note 2, le Fonds a reclassé les frais de financement reportés et les gains reportés sur les relations de couverture de juste valeur dans la dette réelle pour laquelle ils ont été engagés.

Billets à moyen terme

2006

Le 27 février 2006, Les Placements YPG inc. ont émis des billets supplémentaires à moyen terme de série 5 et des billets à moyen terme de série 6 pour un produit brut cumulé de 250,7 M\$. Les détails de l'émission s'établissent comme suit :

- a) des billets de série 5 à 6,25 % d'un montant de 100 M\$ échéant le 15 février 2036 au prix de 100,933 \$, dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 6,181 % capitalisé semestriellement;
- b) des billets de série 6 à 4,65 % d'un montant de 150 M\$ échéant le 28 février 2011 au prix de 99,841 \$, dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 4,686 % capitalisé semestriellement.

Le produit de l'émission des billets à moyen terme a été affecté au remboursement d'une partie des montants impayés en vertu de la facilité de papier commercial, ainsi qu'aux fins générales de l'entreprise.

10. Dette à long terme (suite)

2005

Le 23 novembre 2005, Les Placements YPG inc. ont émis des billets à moyen terme de série 4 et de série 5 pour un produit brut cumulé de 796,4 M\$. Les détails de l'émission s'établissent comme suit :

- a) des billets de série 4 à 5,25 % d'un montant de 550 M\$ échéant le 15 février 2016 au prix de 99,571 \$, dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 5,31 % capitalisé semestriellement;
- b) des billets de série 5 à 6,25 % d'un montant de 250 M\$ échéant le 15 février 2036 au prix de 99,514 \$, dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 6,29 % capitalisé semestriellement.

Le produit de l'émission des billets à moyen terme a été affecté au remboursement d'anciennes facilités de crédit à terme ainsi qu'aux fins générales de l'entreprise.

2004

Le 21 avril 2004, Les Placements YPG inc. ont émis des billets à moyen terme de série 1 et de série 2 pour un produit brut cumulé de 749,9 M\$. Les détails de l'émission s'établissent comme suit :

- a) des billets de série 1 à 4,57 % pour 450 M\$ échéant le 21 avril 2009 au prix de 99,982 \$ dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 4,57 % composé semestriellement;
- b) des billets de série 2 à 5,71 % pour 300 M\$ échéant le 21 avril 2014 au prix de 99,985 \$ dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 5,71 % composé semestriellement.

Le 18 novembre 2004, Les Placements YPG inc. ont émis des billets à moyen terme de série 3 pour un produit brut de 250 M\$, comme suit :

- a) des billets de série 3 à 5,85 % pour 250 M\$ échéant le 18 novembre 2019 au prix établi au pair dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 5,85 % composé semestriellement.

Toutes les séries de billets ne sont pas assorties d'une sûreté et sont garanties inconditionnellement par le Fonds, YPG Trust, YPG LP, GPJ Cie et Trader relativement au versement du capital et des intérêts.

Facilités de crédit renouvelables

Les Placements YPG inc. maintiennent une facilité de crédit renouvelable non garantie de premier rang (la « facilité de crédit renouvelable ») de 700 M\$, composée de deux tranches :

- a) une facilité de crédit renouvelable de 500 M\$ d'une durée de 364 jours, assortie d'une option de report de deux ans, venant à échéance le 21 mai 2010;
- b) une facilité de crédit renouvelable de 200 M\$ d'une durée de 5 ans, venant à échéance le 25 mai 2012.

Le 31 décembre 2007, un montant de 72 M\$ avait été tiré de la facilité de crédit renouvelable. Cette dernière sert de substitution au programme de papier commercial et peut être affectée aux besoins généraux de l'entreprise. Les facilités ci-dessus portent intérêt aux taux des acceptations bancaires, majorés de 0,575 %.

La facilité de crédit renouvelable est assortie de certains engagements et clauses restrictifs auxquels le Fonds doit se conformer. Toutes ces exigences ont été respectées.

Les facilités de crédit renouvelables sont garanties inconditionnellement par le Fonds, YPG Trust, YPG LP, GPJ Cie et Trader relativement au versement du capital et des intérêts.

10. Dette à long terme (suite)

Facilités de crédit

Dans le cadre de l'acquisition de Trader Canada, Les Placements YPG inc. ont obtenu, auprès d'un consortium bancaire, des facilités de crédit à l'intention de Les Placements YPG inc. d'un montant total de 600 M\$, lesquelles sont constituées des deux tranches suivantes (collectivement appelées la « facilité de crédit ») :

- a) une facilité de crédit à terme de premier rang non garantie à prélèvements multiples, non renouvelable, d'un montant de 350 M\$ et d'une durée de cinq ans;
- b) une facilité de crédit à terme de premier rang non garantie à prélèvement unique, non renouvelable, d'un montant de 250 M\$ et d'une durée de deux ans.

Ces facilités portaient intérêt au taux préférentiel combiné aux taux des acceptations bancaires, majoré de 0,625 %. Au cours du troisième trimestre de 2006, le Fonds a mis fin à ces facilités en les remboursant intégralement au moyen du produit net des émissions de parts assorties et de débentures échangeables. Le remboursement de la facilité de crédit à terme n'a entraîné aucune pénalité de remboursement anticipé.

Dérivés sur taux d'intérêt

Le Fonds a conclu des dérivés sur taux d'intérêt décrits à la note 23 afin de gérer la combinaison de taux d'intérêt fixes et variables sur sa dette à long terme.

Papier commercial

Les Placements YPG inc. maintient un programme de papier commercial (le « programme de papier commercial ») d'une limite autorisée de 500 M\$. Le papier commercial vient à échéance au plus tard 365 jours après la date d'émission. Au 31 décembre 2007, aucun montant n'avait été prélevé dans le cadre du programme de papier commercial.

Obligations en vertu de contrats de location-acquisition

Le Fonds a conclu plusieurs contrats de location avec des tierces parties pour du matériel de bureau ainsi que pour des logiciels. Les obligations en vertu des contrats de location-acquisition sont garanties par une hypothèque mobilière sur le matériel de bureau loué.

Remboursements futurs

Au 31 décembre 2007, les remboursements de capital et les paiements minimaux futurs en vertu des contrats de location-acquisition à verser au cours des cinq prochaines années et par la suite s'établissent comme suit :

| | Dette à long terme ¹ | Contrats de location-acquisition |
|--|---------------------------------|----------------------------------|
| 2008 | – \$ | 5 618 \$ |
| 2009 | 450 000 | 4 581 |
| 2010 | – | 4 056 |
| 2011 | 150 000 | 2 808 |
| 2012 | 72 000 | 2 221 |
| Par la suite | 1 450 000 | 1 823 |
| Total des remboursements de capital et des paiements minimaux en vertu de contrats de location | 2 122 000 | 21 107 |
| Moins l'intérêt théorique à des taux qui n'excèdent pas 15,6 % | – | 3 579 |
| | 2 122 000 \$ | 17 528 \$ |

¹ Excluant les débentures échangeables (voir la note 11).

11. Débentures échangeables

| | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|--|-------------------|-------------------|
| Montant en capital | 300 000 \$ | 300 000 \$ |
| Composante capitaux propres | (12 542) | (12 542) |
| Accroissement de valeur (note 22) | 3 276 | 1 043 |
| Frais de financement reportés (note 2) | (10 181) | – |
| | 280 553 \$ | 288 501 \$ |

Le 6 juillet 2006, Les Placements YPG inc. ont émis des débentures subordonnées non garanties échangeables pour un montant en capital de 300 M\$ (les « débentures échangeables »). Les débentures échangeables portent intérêt à un taux de 5,5 % payable semestriellement et viennent à échéance le 1^{er} août 2011. Les débentures échangeables peuvent être échangées en tout temps au gré du porteur contre des parts du Fonds, à un prix d'échange de 20 \$ la part. À compter du 1^{er} août 2009 mais avant le 1^{er} août 2010, les débentures échangeables pourront être rachetées en totalité ou en partie, au gré du Fonds, à un prix égal à leur capital majoré des intérêts courus connexes, pourvu que le cours des parts à la date à laquelle l'avis de remboursement est donné corresponde à au moins 125 % du prix de conversion de 20 \$ la part. Après le 1^{er} août 2010, le Fonds pourra rembourser les débentures échangeables à son gré, en totalité ou en partie, à un prix égal à leur capital majoré des intérêts courus. Le Fonds peut également, à son gré et sous réserve de certaines conditions, choisir de s'acquitter de son obligation de rembourser en totalité ou en partie le capital des débentures échangeables qui doivent être rachetées ou remboursées à l'échéance, par l'émission de parts du Fonds. Le nombre de parts qu'un porteur recevra en échange de chaque débenture échangeable correspondra au nombre obtenu par la division du capital des débentures qui ne sont pas rachetées ni remboursées à l'échéance par 95 % du cours des parts.

L'option de conversion était évaluée à 12,5 M\$ à la date de l'émission et est comprise dans l'avoir des porteurs de parts. La composante passif des débentures échangeables est augmentée de sorte que le passif à l'échéance sera égal au montant en capital.

Un accroissement de 2,2 M\$ (1 M\$ en 2006) a été comptabilisé au titre des frais financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007. Le produit résultant de la vente des débentures échangeables a été utilisé par le Fonds pour rembourser un montant de 288 M\$ sur la facilité de crédit à terme, ainsi qu'aux fins générales de l'entreprise.

Les débentures échangeables sont garanties inconditionnellement par le Fonds, YPG Trust, YPG LP, GPJ Cie et Trader relativement au versement du capital et des intérêts.

12. Actions privilégiées

| | 31 décembre 2007 |
|-----------------------------------|-------------------|
| Actions émises, de séries 1 et 2 | 500 000 \$ |
| Composante dérivé | 1 586 |
| Accroissement de valeur (note 22) | (66) |
| Frais de financement reportés | (14 282) |
| | 487 238 \$ |

a) Série 1

Le 6 mars 2007, Les Placements YPG inc. ont émis 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende cumulatif de série 1 (les « actions de série 1 »), pour un produit net de 291 M\$ après déduction des commissions des preneurs fermes d'un montant de 8 M\$ et d'autres frais d'émission de 1 M\$.

Droits de vote

La totalité des actions de série 1 émises et en circulation sont des actions sans droit de vote, sauf dans des circonstances particulières où les porteurs ont droit à un vote par action.

12. Actions privilégiées (suite)

Droits aux dividendes

Les porteurs d'actions de série 1 ont droit à des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs, lorsque le conseil d'administration juge la situation et le moment appropriés, d'un montant de 1,0625 \$ par action de série 1 chaque année, payables trimestriellement.

Rachat par l'émetteur

À compter du 31 mars 2012, Les Placements YPG inc. pourront, à leur gré, racheter au pair les actions de série 1 en totalité ou en partie en échange d'espèces. De même, à compter du 31 mars 2012, Les Placements YPG inc. pourront également, à leur gré, échanger les actions de série 1 en circulation, en totalité ou en partie, contre des parts librement négociables du Fonds. En outre, les actions de série 1 seront rachetables à prime en espèces ou échangeables au gré de Les Placements YPG inc. en totalité contre des parts du Fonds à compter du 31 mars 2007 pourvu que tout échange ayant lieu avant le 31 mars 2012 se limite à des circonstances, prévues par la loi ou en fonction d'une ordonnance du tribunal, en vertu desquelles les porteurs d'actions de série 1 ont le droit de voter séparément. Cette option correspond à la définition d'un dérivé intégré conformément aux PCGR et est comptabilisée à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont constatées dans les résultats.

Rachat par le porteur

À compter du 31 décembre 2012, chaque action privilégiée sera rachetable, au gré du porteur, à un prix équivalant à 25,00 \$ par action plus tout arriéré de dividende cumulé et non versé.

b) Série 2

Le 8 juin 2007, Les Placements YPG inc. ont émis 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende cumulatif de série 2 (les « actions de série 2 »), pour un produit net de 193 M\$ après déduction des commissions des preneurs fermes d'un montant de 6 M\$ et d'autres frais d'émission de 1 M\$.

Droits de vote

La totalité des actions de série 2 émises et en circulation sont des actions sans droit de vote, sauf dans des circonstances particulières où les porteurs ont droit à un vote par action.

Droits aux dividendes

Les porteurs d'actions de série 2 ont droit à des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs, lorsque le conseil d'administration juge la situation et le moment appropriés, d'un montant de 1,25 \$ par action de série 2 chaque année, payables trimestriellement.

Rachat par l'émetteur

À compter du 30 juin 2012, Les Placements YPG inc. pourront, à leur gré, racheter les actions de série 2 en totalité ou en partie en échange d'espèces, à prime décroissante jusqu'au 30 juin 2016 et au pair par la suite. De même, à compter du 30 juin 2012, mais avant le 30 juin 2017, Les Placements YPG inc. pourront, à leur gré, échanger les actions de série 2 en circulation, en totalité ou en partie, contre des parts librement négociables du Fonds, à prime décroissante jusqu'au 30 juin 2016 et au pair par la suite. En outre, les actions de série 2 seront rachetables à prime en espèces ou échangeables au gré de Les Placements YPG inc. en totalité contre des parts du Fonds à compter du 30 juin 2007 pourvu que tout échange ayant lieu avant le 30 juin 2012 se limite à des circonstances, prévues par la loi ou en fonction d'une ordonnance du tribunal, en vertu desquelles les porteurs d'actions de série 2 ont le droit de voter séparément. Cette option correspond à la définition d'un dérivé intégré conformément aux PCGR et est comptabilisée à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont constatées dans les résultats.

Rachat par le porteur

À compter du 30 juin 2017, chaque action privilégiée sera rachetable, au gré du porteur, à un prix équivalant à 25,00 \$ par action plus tout arriéré de dividende cumulé et non versé.

13. Impôts sur les bénéfices

Le tableau qui suit présente un rapprochement des impôts sur les bénéfices aux taux prévus par la loi au Canada et des impôts sur les bénéfices inscrits :

| | Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 | Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 |
|---|--|--|
| Bénéfice avant impôts | 495 189 \$ | 432 209 \$ |
| Taux d'imposition combiné fédéral et provincial au Canada | 31,59 % | 31,59 % |
| Charge d'impôts aux taux prévus par la loi | 156 430 \$ | 136 535 \$ |
| Augmentation (diminution) résultant des éléments suivants : | | |
| Revenus d'intérêt intersociétés gagnés au sein d'entités non imposables | (179 739) | (136 750) |
| Autres | (3 315) | 3 748 |
| Dividendes versés non déductibles | 5 476 | - |
| Amortissement non déductible d'actifs incorporels | 9 275 | - |
| Incidence des taux futurs promulgués sur les écarts temporaires | (22 485) | (4 457) |
| Impôt des grandes sociétés et impôt minimum des sociétés | 1 250 | 1 200 |
| (Économie) charge d'impôts | (33 108) \$ | 276 \$ |

(L'économie) la charge d'impôts se présente comme suit pour les exercices terminés les :

| | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|--|--------------------|------------------|
| Exigibles | 5 543 \$ | 353 \$ |
| Futurs | (39 901) | (1 277) |
| Impôt des grandes sociétés et impôt minimum des sociétés | 1 250 | 1 200 |
| | (33 108) \$ | 276 \$ |

Les actifs (passifs) d'impôts futurs relatifs aux éléments suivants s'établissent comme suit :

| | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|--|--------------------|--------------------|
| Frais de financement et frais de rachat reportés | 19 981 \$ | 43 446 \$ |
| Pertes autres qu'en capital reportées prospectivement | 41 451 | 33 285 |
| Produits reportés | 28 596 | 28 058 |
| Passifs au titre des prestations constituées | 22 927 | 19 414 |
| Gain net reporté lié aux activités de couverture | 4 269 | 5 992 |
| Charges à payer | 7 546 | 5 744 |
| Immobilisations et avantages incitatifs relatifs à un bail | 1 266 | 4 550 |
| Actifs incorporels | (165 001) | (215 612) |
| Actif au titre des prestations constituées | - | (1 847) |
| Passif d'impôts futurs, montant net | (38 965) \$ | (76 970) \$ |

13. Impôts sur les bénéfiques (suite)

Présentation dans les états financiers aux :

| | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|--|--------------------|--------------------|
| Actifs d'impôts futurs à court terme | 65 659 \$ | 36 232 \$ |
| Actifs d'impôts futurs à long terme | 5 018 | 20 852 |
| Passifs d'impôts futurs à long terme | (109 642) | (134 054) |
| Passif d'impôts futurs, montant net | (38 965) \$ | (76 970) \$ |

Au 31 décembre 2007, le Fonds avait des pertes autres qu'en capital pouvant être reportées prospectivement visant à réduire le bénéfice imposable futur de 176 M\$ et expirant entre 2008 et 2027. Un actif d'impôts futurs de 41,5 M\$ a été comptabilisé à l'égard de ces pertes autres qu'en capital.

14. Avoir des porteurs de parts

La déclaration de fiducie du Fonds prévoit qu'un nombre illimité de parts peuvent être émises. Chaque part est cessible et représente une participation véritable, indivise et égale, dans toutes les distributions du Fonds tirées soit du bénéfice net, soit des gains en capital nets réalisés (autres que les gains en capital nets réalisés distribués aux porteurs de parts qui demandent un rachat), soit d'autres montants, ou dans l'actif net du Fonds en cas de liquidation ou de dissolution du Fonds. Toutes les parts appartiennent à la même catégorie et comportent les mêmes droits et privilèges. Les parts émises ne feront pas l'objet d'appels de fonds ou d'évaluations futurs et confèrent une voix à leur porteur pour chaque part entière détenue à toutes les assemblées des porteurs de parts.

| | 31 décembre 2007 | |
|--|--------------------|---------------------|
| | Nombre de parts | Montant |
| Solde au 31 décembre 2006 | 532 067 956 | 6 305 850 \$ |
| Parts émises | 1 120 615 | 15 621 |
| Solde au 31 décembre 2007^{1,2} | 533 188 571 | 6 321 471 \$ |

| | 31 décembre 2006 | |
|---|--------------------|---------------------|
| | Nombre de parts | Montant |
| Solde au 31 décembre 2005 | 472 245 176 | 5 381 984 \$ |
| Parts émises ¹ (déduction faite des frais d'émission de 28,1 M\$ avant les impôts sur les bénéfices connexes de 9,3 M\$) | 59 822 780 | 923 866 |
| Solde au 31 décembre 2006^{1,2} | 532 067 956 | 6 305 850 \$ |

¹ Comprend 14 000 000 de parts échangeables de YPG LP (19 000 000 en 2006) émises à titre de contrepartie partielle de l'acquisition de TMC, lesquelles sont incluses dans l'avoir des porteurs de parts puisqu'elles respectent les critères de l'abrégé CPN-151 du Comité sur les problèmes nouveaux, intitulé *Titres échangeables émis par des filiales de fiducies de revenu*.

² Comprend 2 379 931 parts restreintes (1 205 090 en 2006) émises en vertu du régime de parts restreintes.

Les parts ont été émises par suite des opérations décrites aux notes 1 et 3.

14. Avoir des porteurs de parts (suite)

Bons de souscription

| | 31 décembre 2007 | |
|----------------------------------|--------------------------------|----------|
| | Nombre de bons de souscription | Montant |
| Solde au 31 décembre 2006 | 12 500 000 | 6 250 \$ |
| Échus | (12 500 000) | (6 250) |
| Solde au 31 décembre 2007 | – | – \$ |

| | 31 décembre 2006 | |
|---------------------------|--------------------------------|----------|
| | Nombre de bons de souscription | Montant |
| Solde au 31 décembre 2005 | – | – \$ |
| Bons de souscription émis | 12 500 000 | 6 250 |
| Solde au 31 décembre 2006 | 12 500 000 | 6 250 \$ |

Le 22 août 2006, le Fonds a émis 25 000 000 de parts assorties composées de 25 000 000 de parts et de 25 000 000 de demi-bons de souscription. Chaque demi-bon de souscription a été émis au prix de 0,25 \$ pour un produit total de 6,3 M\$. Chaque bon de souscription donnait le droit au porteur d'acheter une part du Fonds au prix de 17,50 \$. Les bons de souscription sont venus à échéance le 14 décembre 2007 sans avoir été exercés. À cette date, la valeur attribuée aux bons de souscription a été reclassée dans le surplus d'apport.

15. Distributions aux porteurs de parts

La politique de distribution du Fonds consiste à distribuer ses liquidités disponibles en tenant compte du rendement réel et prévu de ses activités, des montants pour assurer le service de la dette, des dépenses en immobilisations au titre de l'investissement de maintien, des impôts et d'autres éléments que nous estimons prudent de prendre en compte. Le Fonds a pour objectif de réduire progressivement son ratio de distribution au cours de la période allant de 2007 à 2010 et d'offrir la flexibilité nécessaire au financement des impôts en espèces à compter de 2011, une fois les modifications de règles fiscales pratiquement mises en vigueur par le gouvernement fédéral du Canada, le 11 juin 2007.

Les distributions en espèces sont payables mensuellement aux porteurs de parts et aux porteurs de parts échangeables inscrits le dernier jour ouvrable de chaque mois et payées le quinzième jour du mois suivant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007, le Fonds a déclaré des distributions totales aux porteurs de parts et aux porteurs de parts échangeables de 582 M\$ (527,9 M\$ en 2006), ou de 1,0966 \$ la part (1,0291 \$ la part en 2006).

16. Cumul des autres éléments du résultat étendu

Le cumul des autres éléments du résultat étendu se compose des éléments suivants :

| | 31 décembre 2007 |
|---|------------------|
| Gain net sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au cours des périodes antérieures | 1 993 \$ |
| Perte non réalisée sur les actifs financiers disponibles à la vente | (1 361) |
| Solde au 31 décembre 2007 | 632 \$ |

17. Participation dans des coentreprises

Au 31 décembre 2006, le Fonds détenait une participation de 12,86 % dans Aliant, une société en nom collectif. Le Fonds détenait par ailleurs une participation de 50 % dans Vertical Guides, s.e.c. Au cours de l'exercice, le Fonds a acquis la tranche résiduelle de 87,14 % d'Aliant et la tranche résiduelle de 50 % de Vertical Guides, s.e.c. (se reporter à la note 3, intitulée « Acquisitions d'entreprises »).

Avant les acquisitions, la quote-part du Fonds dans les actifs, les passifs et les résultats d'exploitation figurant dans les états financiers consolidés d'Aliant et de Vertical Guides, s.e.c. s'établissait comme suit :

| | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|--------------------------------------|--|--|
| Bilans | | |
| Actif à court terme | – \$ | 5 230 \$ |
| Actif à long terme | – | 24 |
| Total de l'actif | – \$ | 5 254 \$ |
| Total du passif à court terme | – \$ | 2 806 \$ |
| | Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 | Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 |
| États des résultats | | |
| Produits | 4 753 \$ | 9 786 \$ |
| Charges d'exploitation | 3 870 | 6 269 |
| Amortissement | 5 | 17 |
| Revenus d'intérêt | (14) | (87) |
| | 3 861 | 6 199 |
| Bénéfice net | 892 \$ | 3 587 \$ |
| | Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 | Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 |
| États des flux de trésorerie | | |
| Fonds liés aux : | | |
| Activités d'exploitation | 260 \$ | 3 359 \$ |
| Activités de financement | (2 419) | (2 558) |
| Activités d'investissement | 2 | (11) |
| | (2 157) \$ | 790 \$ |

18. Bénéfice par part

Le tableau suivant présente le bénéfice net et le nombre moyen pondéré de parts en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice de base par part et du nombre moyen pondéré de parts en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice dilué par part :

| | Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 | Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 |
|--|--|--|
| Nombre moyen pondéré de parts en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice de base par part | 530 604 504 | 510 219 535 |
| Effet dilutif des options | 1 334 557 | 2 395 672 |
| Effet dilutif des parts restreintes | 2 227 859 | 964 019 |
| Effet dilutif des actions de série 1 | 19 665 919 | – |
| Effet dilutif des débetures échangeables | 24 479 804 | 10 397 766 |
| Effet dilutif des actions de série 2 | 8 237 085 | – |
| Nombre moyen pondéré de parts en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice dilué par part | 586 549 728 | 523 976 992 |

| | Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 | Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 |
|---|--|--|
| Bénéfice net | 527 709 \$ | 431 933 \$ |
| Incidence de la conversion présumée des débetures échangeables, déduction faite de l'impôt applicable | 14 431 | 7 313 |
| Incidence de la conversion présumée des actions de série 1, déduction faite de l'impôt applicable | 11 191 | – |
| Incidence de la conversion présumée des actions de série 2, déduction faite de l'impôt applicable | 5 747 | – |
| Bénéfice net ajusté au titre de l'effet dilutif | 559 078 \$ | 439 246 \$ |

Les parts échangeables décrites à la note 14 sont comprises dans le nombre de parts au titre du bénéfice de base et dilué par part.

Pour 2006, le calcul du bénéfice dilué par part ne tenait pas compte de l'effet dilutif potentiel des bons de souscription étant donné qu'ils avaient un effet antidilutif.

19. Régimes de rémunération à base d'actions

Les régimes de rémunération à base d'actions du Fonds comprennent le régime de parts restreintes ainsi qu'un régime d'options sur actions. Aucune option n'a été attribuée à des salariés ni à des non-salariés depuis la création du Fonds.

Régime de parts restreintes

Le 30 août 2004, YPG LP a établi, par l'intermédiaire de son associé commandité YPG GP, le régime de parts restreintes de GPJ Cie (le « Régime ») pour favoriser la détention de parts, améliorer la capacité de GPJ Cie d'attirer, de motiver et de retenir le personnel clé, récompenser les participants pour un rendement exceptionnel et la croissance des distributions en espèces du Fonds qui y est associée, et concilier les intérêts des participants et des porteurs de parts du Fonds.

En vertu du Régime, YPG GP, à titre d'associé commandité de YPG LP, peut attribuer aux administrateurs et aux employés admissibles une rémunération incitative correspondant à un montant fixe en espèces ou à un nombre fixe de parts; cette rémunération incitative est utilisée par le dépositaire du plan pour acquérir des parts du Fonds de revenu Pages Jaunes sur le marché libre de la Bourse de Toronto (les « parts restreintes »). Les droits d'acquisition de ces parts restreintes attribuées sont tributaires d'un critère de temps ou de rendement établi par YPG GP. Les droits d'acquisition des parts restreintes liées au critère de temps ne prendront effet que 36 mois après la date de détermination du montant de rémunération incitative, tandis que les droits d'acquisition des parts restreintes liées au critère de rendement ne prendront effet que 36 mois après, soit la date de détermination du montant de rémunération incitative, soit la date à laquelle le Conseil aura confirmé l'atteinte des cibles de rendement visées, selon la dernière des éventualités à survenir. Le Conseil déterminera, au plus tard le 31 octobre de l'exercice suivant la fin de la période d'évaluation du rendement, si la condition d'acquisition des droits liée au rendement a été remplie. Si la condition d'acquisition des droits liée au rendement n'a pas été remplie, les parts qui y sont associées sont confisquées et s'annulent automatiquement.

Les distributions en espèces attribuées aux employés et aux administrateurs à l'égard de toutes les parts restreintes sont réinvesties dans des parts restreintes additionnelles et les droits deviennent acquis selon les modalités de l'attribution en vertu de laquelle les parts restreintes sont payées. Les distributions en espèces attribuées aux administrateurs indépendants à l'égard de toutes les parts restreintes ne sont pas réinvesties dans des parts restreintes additionnelles et sont versées conformément aux modalités de l'attribution en vertu de laquelle les parts restreintes sont payées. À moins que le participant ne donne des directives différentes, le dépositaire du plan doit, à l'acquisition des droits des parts restreintes, vendre les parts restreintes du participant sur le marché libre de la Bourse de Toronto et remettre au participant le produit net de la vente, après déduction des impôts connexes et d'autres frais s'y rapportant.

Au licenciement motivé ou à la démission d'un participant, toutes les parts restreintes non acquises sont confisquées et s'annulent. Au départ à la retraite, à la cessation d'emploi, au décès ou à la déclaration d'invalidité de longue durée d'un participant, l'acquisition des parts restreintes liées au critère de temps est déterminée au prorata du cycle de rendement complété et de la période de 36 mois. Toutes les parts restreintes liées au rendement non acquises à la date du départ à la retraite, de la cessation d'emploi, du décès ou de la déclaration d'invalidité à long terme du participant sont confisquées et s'annulent à cette date.

Les parts restreintes sont assorties de clauses prévoyant l'accélération de l'acquisition des droits dans certains cas.

Avant le 1^{er} janvier 2006 (attributions avant 2006), les employés qui recevaient des parts en vertu du Régime se voyaient attribuer, en proportions égales, des parts liées à des critères de temps et de rendement. Au cours des exercices 2006 et 2007, YPG LP a attribué des parts restreintes à des employés clés pour la période allant de 2006 à 2009, lesquelles sont liées à des critères de rendement seulement, et a également attribué des parts restreintes à des administrateurs indépendants de YPG GP, l'associé commandité de YPG LP, lesquelles sont liées à des critères de temps uniquement.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007, 650 166 parts restreintes ont été attribuées (522 276 en 2006) pour un montant de 8,8 M\$ (8,7 M\$ en 2006), à une valeur de marché moyenne de 13,57 \$ (16,62 \$ en 2006). À l'exclusion des attributions avant 2006 et des parts restreintes attribuées aux administrateurs, le nombre de parts restreintes dont les droits sont acquis pourrait potentiellement atteindre le double du nombre actuel de parts restreintes attribuées si le rendement réel atteint le niveau maximal déterminé dans les objectifs. Par conséquent, un montant de 15,4 M\$ (15,7 M\$ en 2006) a servi à l'acquisition de 1 214 243 parts restreintes (941 292 en 2006) du Fonds sur le marché libre de la Bourse de Toronto. Ces parts sont détenues par le dépositaire du Régime afin d'offrir un versement maximal de 200 %, sous réserve d'un ajustement au moment de l'acquisition des droits. De plus, un montant de 2,3 M\$ (0,9 M\$ en 2006) a été réinvesti dans l'acquisition de 154 564 parts restreintes (59 220 en 2006) à même le produit des distributions sur les parts restreintes détenues en mains tierces. Ces parts comprennent les 70 867 parts restreintes (22 231 en 2006) représentant la tranche d'où provient le versement de 200 %.

19. Régimes de rémunération à base d'actions (suite)

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information relative aux attributions :

| Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 | | |
|---|-----------------------------|---------------------------------|
| | Nombre de parts restreintes | |
| | Attributions avant 2006 | Attributions en 2006 et en 2007 |
| En cours au début | 204 437 | 515 012 |
| Attribuées | – | 650 166 |
| Acquises | (122 160) | – |
| Confisquées | (23 329) | (70 295) |
| Distributions en espèces réinvesties | 10 967 | 72 730 |
| En cours à la fin | 69 915 | 1 167 613 |
| Moyenne pondérée de la durée de vie résiduelle | 0,24 année | 1,56 année |

| Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 | | |
|--|-----------------------------|----------------------|
| | Nombre de parts restreintes | |
| | Attributions avant 2006 | Attributions en 2006 |
| En cours au début | 204 578 | – |
| Attribuées | – | 522 276 |
| Confisquées | (13 705) | (30 689) |
| Distributions en espèces réinvesties | 13 564 | 23 425 |
| En cours à la fin | 204 437 | 515 012 |
| Moyenne pondérée de la durée de vie résiduelle | 1,00 année | 2,10 années |

Au 31 décembre 2007, 107 275 parts restreintes n'avaient pas été attribuées à un salarié en particulier (71 827 en 2006) et 1 035 128 parts restreintes (413 814 en 2006) représentaient la tranche offrant un versement de 200 %, comme il a été expliqué précédemment.

Une charge de rémunération totale de 9,4 M\$ (5,3 M\$ en 2006) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 a été comptabilisée dans les états consolidés des résultats.

Options sur actions

Salariés participants

Avant la création du Fonds, des options ont été consenties à certains employés, leur permettant d'acheter des actions ordinaires de Les Placements YPG inc. Les employés qui participent à un régime d'actions se sont vu attribuer des options, en proportion égale selon les critères d'acquisition en fonction d'une période de temps ou en fonction du rendement. Les employés qui ne participaient pas au régime d'actions se sont vu octroyer seulement des options fondées sur le rendement. Les options fondées sur une période de temps peuvent être exercées à raison de 20 % à 33¼ % par année à l'anniversaire de la date d'attribution, pendant les trois à cinq années suivant la date d'attribution. Les options fondées sur le rendement peuvent être exercées à raison de 20 % par année à l'anniversaire de la date d'attribution de chacune des cinq années suivant la date d'attribution dans la mesure où GPJ Cie a atteint des cibles de rendement précises. Au 31 décembre 2007, GPJ Cie avait atteint les cibles de rendement fixées au moment de la mise en place du régime d'options sur actions et toutes les options fondées sur le rendement pourront être entièrement exercées en 2008.

Les options sur actions sont assorties de clauses prévoyant l'accélération de l'acquisition des droits dans certains cas.

19. Régimes de rémunération à base d'actions (suite)

Au moment de la cessation d'emploi d'un titulaire d'options, toutes les options qui ne peuvent être exercées échoient immédiatement et les options pouvant être exercées viennent à échéance dans les 180 jours suivant la date de la cessation d'emploi. En vertu du régime d'actions et de certaines ententes de cessation d'emploi, le Fonds est tenu de verser aux détenteurs d'options licenciés un montant en espèces représentant toute plus-value des options pouvant être exercées, afin de les annuler. Sous réserve de certains événements antérieurs à l'expiration des options, tel le licenciement motivé d'un employé, toutes les options pouvant être exercées prennent fin au dixième anniversaire de la date d'attribution.

Non-salariés participants

Le Fonds a également octroyé des options sur actions à certains non-salariés leur permettant d'acquérir jusqu'à concurrence de 207 607 actions ordinaires de Les Placements YPG inc. au prix d'exercice de 3,92 \$ l'action. Les options peuvent être exercées à raison de 33⅓ % par année, à l'anniversaire de la date d'attribution pendant les trois années suivant la date d'attribution.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information relative au régime d'options sur actions :

| Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 | | |
|---|------------------|--|
| | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré par option |
| En cours au début | 2 055 300 | 3,92 \$ |
| Exercées | (1 120 615) | 3,92 |
| Annulées | (16 274) | 3,92 |
| Réinscription | 59 189 | 3,92 |
| En cours à la fin | 977 600 | 3,92 \$ |
| Pouvant être exercées à la fin | 419 737 | 3,92 \$ |

| Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 | | |
|---|------------------|--|
| | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré par option |
| En cours au début | 3 006 321 | 3,92 \$ |
| Exercées | (822 780) | 3,92 |
| Annulées | (128 241) | 3,92 |
| En cours à la fin | 2 055 300 | 3,92 \$ |
| Pouvant être exercées à la fin | 654 841 | 3,92 \$ |

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information relative au régime d'options sur actions au 31 décembre 2007 :

| Fourchette des prix d'exercice par option | Nombre d'options | Options en cours | | Options pouvant être exercées | |
|---|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|
| | | Moyenne pondérée de la durée de vie résiduelle | Moyenne pondérée du prix d'exercice | Nombre d'options | Moyenne pondérée du prix d'exercice |
| 3,92 \$ | 977 600 | 4,54 années | 3,92 \$ | 419 737 | 3,92 \$ |

La charge de rémunération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 de 0,4 M\$ (0,4 M\$ en 2006) a été comptabilisée dans les états consolidés des résultats. Aucune option n'a été attribuée à des salariés ni à des non-salariés depuis la création du Fonds.

20. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

Variation de l'actif et du passif d'exploitation :

| | Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 | Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 |
|--|--|--|
| Débiteurs | (35 902) \$ | (24 814) \$ |
| Charges payées d'avance | (594) | (1 073) |
| Frais de publication reportés et autres actifs | (21 954) | (7 914) |
| Créditeurs et charges à payer | 2 508 | (12 917) |
| Produits reportés | 13 681 | 11 044 |
| | (42 261) \$ | (35 674) \$ |

Renseignements supplémentaires :

| | Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 | Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 |
|---|--|--|
| Intérêts payés | 134 483 \$ | 101 970 \$ |
| Dividendes versés sur les actions privilégiées | 15 836 \$ | – \$ |
| Impôts sur les bénéfices et sur le capital payés | 3 255 \$ | 5 929 \$ |
| Acquisitions d'immobilisations en vertu de contrats de location-acquisition | 10 713 \$ | 6 329 \$ |
| Émission de parts échangeables émises à titre de contrepartie partielle dans le cadre de l'acquisition de TMC | – \$ | 301 150 \$ |
| Ajouts aux immobilisations inclus dans les créditeurs et charges à payer | 7 467 \$ | 6 504 \$ |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de ce qui suit :

| | Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 | Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 |
|--------------------------|--|--|
| Encaisse | 5 186 \$ | 17 510 \$ |
| Placements à court terme | 48 089 | 39 898 |
| | 53 275 \$ | 57 408 \$ |

21. Engagements et éventualités

a) Au 31 décembre 2007, le Fonds avait des engagements en vertu de divers contrats de location pour des locaux et du matériel et des obligations d'achat en vertu d'ententes de distribution à long terme aux termes desquels le total des paiements ainsi que ceux à verser au cours des cinq prochaines années et par la suite s'établissent comme suit :

| | |
|--------------|-------------------|
| 2008 | 41 747 \$ |
| 2009 | 33 183 |
| 2010 | 20 890 |
| 2011 | 18 808 |
| 2012 | 17 768 |
| Par la suite | 81 090 |
| | 213 486 \$ |

Certains contrats de location prévoient des avantages incitatifs pour des améliorations locatives. Ces avantages incitatifs sont comptabilisés dans les crédits reportés et totalisent 28,3 M\$.

b) Le Fonds a quatre conventions de services de facturation et de recouvrement. La date d'échéance de la convention de services de facturation et de recouvrement conclue avec Bell est le 25 janvier 2011, mais une période de renouvellement automatique de trois ans est prévue, à moins d'avis contraire préalable du Fonds. La convention avec TELUS comprend des périodes de renouvellement automatique successives de un an. Le Fonds peut mettre fin à cette convention en tout temps sur présentation d'un préavis écrit d'au moins 60 jours. La convention avec MTS Allstream Inc. vient à échéance le 2 octobre 2016 mais deux périodes de renouvellement automatique de dix ans sont prévues, jusqu'à un maximum de trente ans, à moins d'avis contraire préalable du Fonds. Le Fonds peut mettre fin à cette convention en tout temps sur présentation d'un préavis écrit d'au moins 90 jours. La convention conclue avec Bell Aliant vient à échéance le 30 avril 2017, mais deux périodes de renouvellement automatique de dix ans sont prévues, à moins d'avis contraire préalable du Fonds. Le Fonds peut mettre fin à cette convention en tout temps sur présentation d'un préavis écrit d'au moins 90 jours.

En vertu de conventions de publication conclues avec Bell Canada, TELUS, MTS Allstream Inc. et Bell Aliant, GPJ Cie produit des annuaires téléphoniques d'inscriptions alphabétiques pour chacune de ces sociétés afin de leur permettre de respecter leurs obligations en matière de réglementation. La convention de publication et de distribution pages blanches conclue avec Bell continuera d'être en vigueur jusqu'à la dernière des éventualités suivantes : la résiliation ou l'expiration des obligations de non-concurrence de Bell Canada et la fin de toutes les exigences réglementaires obligeant Bell Canada à publier ou à distribuer des annuaires téléphoniques d'inscriptions alphabétiques, sauf si elle est résiliée avant, conformément à ses modalités. La convention de publication conclue avec TELUS est en vigueur pour une période de trente ans, sauf si elle est résiliée avant, conformément aux clauses de la convention. La convention de publication et de distribution d'annuaires conclue avec MTS Allstream Inc. est en vigueur jusqu'à la première des éventualités suivantes : trente ans à compter du 2 octobre 2006 ou la fin de toutes les exigences réglementaires obligeant MTS Allstream Inc. à publier des annuaires téléphoniques d'inscriptions alphabétiques. La convention de publication et de distribution d'annuaires conclue avec Bell Aliant est en vigueur jusqu'à la plus tardive des éventualités suivantes : l'expiration de l'entente de non-concurrence ou la fin de toutes les exigences réglementaires obligeant Bell Aliant à publier des annuaires téléphoniques d'inscriptions alphabétiques.

GPJ Cie a également conclu plusieurs autres conventions avec Bell Canada, TELUS, MTS Allstream Inc. et Bell Aliant, concernant l'utilisation de renseignements tirés des inscriptions et des marques de commerce pour la publication d'annuaires. Si GPJ Cie manque de façon importante à ses obligations en vertu des conventions de publication susmentionnées et que, par conséquent, ces dernières sont résiliées conformément à leurs modalités, ces autres conventions conclues avec Bell Canada, TELUS, MTS Allstream Inc. et Bell Aliant pourront également être résiliées.

c) Le Fonds a conclu des ententes d'impression d'annuaires avec ses imprimeurs visant l'impression, la reliure et la livraison d'annuaires alphabétiques, classés et combinés ainsi que d'autres publications. Le Fonds a aussi conclu des ententes de distribution. Ces ententes prendront fin entre 2008 et 2020.

d) Le Fonds fait l'objet de diverses réclamations et poursuites qui ont été engagées contre lui dans le cours normal des activités. Des provisions au titre de certaines de ces réclamations sont prévues et incluses dans les créditeurs et charges à payer selon la meilleure estimation de la direction quant à leur issue éventuelle. La direction est d'avis que le règlement de ces questions en attente ou en cours n'aura vraisemblablement pas d'incidence négative importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation ni sur les flux de trésorerie du Fonds.

22. Frais financiers, montant net

Les principales composantes des frais financiers du Fonds s'établissent comme suit :

| | Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 | Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 |
|---|--|--|
| Intérêts sur les billets à moyen terme | 108 702 \$ | 106 312 \$ |
| Intérêts sur les facilités renouvelables | 1 108 | - |
| Intérêts sur les débetures échangeables, déduction faite de l'accroissement de valeur | 16 526 | 8 092 |
| Intérêts sur la facilité de crédit | - | 5 299 |
| Intérêts sur le papier commercial | 5 071 | 5 028 |
| Commission d'engagement et autres frais financiers (produits), montant net | 600 | (2 416) |
| Autres (crédits) charges liées aux instruments financiers dérivés | (2 712) | 6 383 |
| Amortissement des frais de financement reportés | 5 824 | 2 851 |
| Radiation des frais de financement reportés | - | 1 627 |
| Accroissement de valeur lié aux débetures échangeables (note 11) | 2 233 | 1 043 |
| Accroissement de valeur des actions privilégiées (note 12) | (66) | - |
| Perte de change | 75 | 87 |
| | 137 361 \$ | 134 306 \$ |

23. Instruments financiers

Risque de crédit

Le Fonds est exposé au risque de crédit relativement aux créances clients. En vertu de contrats de services de facturation et de recouvrement, des clients versent des sommes à Bell, à TELUS, à MTS Allstream Inc. et à Bell Aliant pour le compte du Fonds. Aucun client ne représente à lui seul 1 % ou plus des produits, et aucune créance associée à un client donné ou à un agent de commercialisation agréé n'excède 5 % du solde total des débiteurs à aucun moment au cours de l'exercice. Les comptes clients comprennent un montant d'environ 46,6 M\$ (46,5 M\$ en 2006) qui devra être remis par Bell, un montant de 3,6 M\$ (4,4 M\$ en 2006) qui devra être remis par MTS Allstream Inc., un montant de 26,8 M\$ (23,9 M\$ en 2006) qui devra être remis par TELUS et un montant de 4,5 M\$ (0,5 M\$ en 2006) qui devra être remis par Bell Aliant en vertu des conventions de services de facturation et de recouvrement.

Le Fonds est exposé à un risque de crédit si l'une des contreparties à ses instruments financiers dérivés ne s'acquitte pas de ses obligations. Il prévoit toutefois qu'elles s'en acquitteront puisqu'elles sont des institutions financières bien établies bénéficiant d'excellentes cotes de solvabilité.

Risque de taux d'intérêt

Les montants prélevés dans la facilité renouvelable et le programme de papier commercial comportent des taux d'intérêt variables principalement établis en fonction des taux des acceptations bancaires majorés d'un différentiel de taux.

23. Instruments financiers (suite)

Le Fonds a recours à des contrats dérivés pour gérer la combinaison de taux d'intérêt fixes et variables sur la dette à long terme et pour gérer le risque de taux d'intérêt dans les émissions prévues de titres de créance.

En février 2006, le Fonds a conclu deux swaps de taux d'intérêt pour un montant nominal de 75 M\$ chacun, totalisant 150 M\$, afin de couvrir les billets à moyen terme de série 6. Le Fonds reçoit des intérêts à 4,65 % sur ces swaps. Le premier swap prévoit le versement par le Fonds d'un taux d'intérêt variable fondé sur le taux des acceptations bancaires du Canada sur trois mois majoré d'un écart de 0,28 % et le deuxième swap prévoit le versement par le Fonds d'un taux d'intérêt variable fondé sur le taux des acceptations bancaires du Canada sur trois mois majoré d'un écart de 0,35 %. Ces swaps viennent à échéance le 28 février 2011, en même temps que la dette sous-jacente. Aux 31 décembre 2007 et 2006, les swaps de taux d'intérêt respectaient les critères de la comptabilité de couverture.

Swaptions

En décembre 2005, le Fonds a conclu des conventions visant des options de swap de taux d'intérêt pour un montant nominal de 200 M\$ venant à échéance le 30 juin 2006. Le Fonds a reçu une prime de 2,1 M\$ pour la vente des options. De décembre 2005 à juin 2006, les variations de la juste valeur des options de swap de taux d'intérêt ont été comptabilisées dans le bénéfice compte tenu du fait que les critères de la comptabilité de couverture n'étaient pas respectés. Le 30 juin 2006, les parties contractantes ont exercé leurs options leur permettant de conclure des swaps de taux d'intérêt avec le Fonds et, par conséquent, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt d'un montant de 8 M\$ a été présentée dans les crédits reportés. Au moyen de la comptabilité de couverture, ces swaps de taux d'intérêt ont converti en taux d'intérêt variable le taux d'intérêt d'une tranche de 200 M\$ des billets à moyen terme de série 4 qui totalisent 550 M\$. Par conséquent, le Fonds a reçu un taux d'intérêt fixe de 5,25 % sur les swaps et a versé un taux d'intérêt variable fondé sur le taux des acceptations bancaires majoré de 0,7 %. Les swaps de taux d'intérêt devaient arriver à échéance le 15 février 2016, en même temps que la dette sous-jacente. En novembre 2006, le Fonds a mis fin à ces swaps de taux d'intérêt et a reçu un montant de 3,5 M\$ qui a également été reporté et sera amorti sur la durée de la dette sous-jacente, laquelle vient à échéance le 15 février 2016.

Juste valeur

La juste valeur représente le montant auquel un instrument financier pourrait être échangé entre deux parties agissant en toute liberté, selon les marchés actuels relatifs aux instruments comportant le même risque, la même valeur en capital et la même échéance. La juste valeur estimative est calculée en fonction de la valeur actuelle et d'autres techniques d'évaluation au moyen de taux reflétant ceux que le Fonds pourrait alors obtenir sur le marché pour des emprunts comportant des modalités et une échéance similaires.

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer correspond environ à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur du placement classé comme disponible à la vente est évaluée en fonction des cours du marché des actions à la date du bilan.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est établie à l'aide des taux en vigueur sur le marché à la date du bilan fournis par les institutions financières pour des instruments financiers similaires.

Ces estimations dépendent dans une large mesure des hypothèses formulées, entre autres, à l'égard du montant et de l'échelonnement des flux de trésorerie estimatifs futurs ainsi que des taux d'actualisation, qui reflètent tous divers degrés de risque.

23. Instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente les valeurs comptables ainsi que les justes valeurs des autres instruments financiers :

| | 31 décembre 2007 | |
|---|------------------|--------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur |
| Autres actifs | | |
| – placement | 3 642 \$ | 3 642 \$ |
| Tranche à court terme de la dette à long terme | 4 416 \$ | 4 416 \$ |
| Dette à long terme | 2 133 179 \$ | 2 039 672 \$ |
| Débiteures échangeables ¹ | 280 553 \$ | 293 827 \$ |
| Actions privilégiées | 487 238 \$ | 442 680 \$ |
| Instruments financiers dérivés | | |
| – Option de rachat sur les actions privilégiées | 4 298 \$ | 4 298 \$ |
| – Swaps de taux d'intérêt | 67 \$ | 67 \$ |

| | 31 décembre 2006 | |
|--|------------------|--------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur |
| Tranche à court terme de la dette à long terme | 2 155 \$ | 2 155 \$ |
| Dette à long terme | 2 301 678 \$ | 2 295 075 \$ |
| Débiteures échangeables ¹ | 288 501 \$ | 301 056 \$ |
| Autres actifs (swaps de taux d'intérêt) | – \$ | 636 \$ |

¹ La valeur comptable comprend la composante passif des débiteures échangeables.

24. Frais de restructuration et charges spéciales

Au cours de 2006, le Fonds a comptabilisé des provisions de 21,7 M\$, de 17 M\$ et de 8,3 M\$ au titre des frais de restructuration et des charges spéciales dans le cadre de l'acquisition de TMC, de Trader Canada et de MTS, respectivement. Le Fonds a adopté des plans officiels visant à intégrer et à restructurer les entreprises acquises. Par conséquent, le Fonds a constitué des provisions à l'égard de la cessation d'emploi prévue de certains employés des entreprises acquises qui exercent des fonctions semblables ainsi qu'à l'égard d'autres mesures de restructuration des activités des entreprises acquises. Les autres charges spéciales sont constituées essentiellement des coûts liés à la résiliation de baux ou de contrats particuliers auxquels le Fonds a l'intention d'apporter des modifications ou de mettre fin. Les passifs liés à ces coûts ont initialement été pris en compte dans le montant net des actifs identifiables acquis sous-jacents. Au cours du quatrième trimestre de 2006, le Fonds a révisé sa provision liée à l'acquisition d'ADS pour l'établir à 25,8 M\$, comparativement à 25,2 M\$. Par conséquent, une augmentation de 3,2 M\$ a été comptabilisée au titre des charges d'exploitation et une diminution de 2,6 M\$ a été comptabilisée au titre de l'écart d'acquisition.

En 2007, le Fonds a comptabilisé une provision de 0,9 M\$ au titre des frais de restructuration et des charges spéciales dans le cadre de l'acquisition d'Aliant. Le Fonds a adopté un plan officiel visant à intégrer et à restructurer l'entreprise acquise. Par conséquent, le Fonds a constitué des provisions à l'égard de la cessation d'emploi prévue de certains employés de l'entreprise acquise qui exercent des fonctions déjà remplies au sein de sa structure actuelle ainsi qu'à l'égard d'autres mesures de restructuration des activités de l'entreprise acquise. Les autres charges spéciales sont constituées essentiellement des coûts liés à la mise hors service des plateformes existantes à la suite de l'intégration. Les passifs liés à ces coûts ont initialement été inclus dans le montant net des actifs identifiables acquis sous-jacents.

Au cours de l'exercice, le Fonds a révisé ses estimations initiales relatives aux provisions liées à certaines acquisitions. En conséquence, la répartition des prix d'achat a été révisée, ce qui s'est traduit par une diminution de l'écart d'acquisition de 9,7 M\$ avant impôts connexes de 3,1 M\$.

24. Frais de restructuration et charges spéciales (suite)

Le tableau suivant présente les provisions liées aux activités de restructuration et aux charges spéciales :

| | Frais de restructuration | Autres charges spéciales | Total |
|--|-----------------------------|-----------------------------|------------------|
| Solde au 31 décembre 2005 | 54 099 \$ | 18 325 \$ | 72 424 \$ |
| Fonds utilisés en 2006 : | | | |
| Encaisse | (27 494) | (2 235) | (29 729) |
| Provisions liées à l'acquisition d'ADS faisant l'objet d'une reprise au titre de l'écart d'acquisition ¹ | – | (2 641) | (2 641) |
| Solde au 31 décembre 2006 | 26 605 \$ | 13 449 \$ | 40 054 \$ |
| Provision liée à l'acquisition d'Aliant | 452 | 425 | 877 |
| Fonds utilisés en 2007 : | | | |
| Encaisse | (13 277) | (2 816) | (16 093) |
| Provisions liées aux acquisitions comptabilisées à titre de réduction de l'écart d'acquisition ² | (8 499) | (1 221) | (9 720) |
| Solde au 31 décembre 2007 | 5 281 \$ | 9 837 \$ | 15 118 \$ |

¹ L'écart d'acquisition a été réduit par la reprise de la provision liée à l'acquisition d'ADS pour un montant de 2,6 M\$, déduction faite de l'impôt sur les bénéfices s'y rapportant de 0,8 M\$.

² L'écart d'acquisition a été réduit par la reprise de la provision liée aux acquisitions de MTS, de TMC et de Trader Canada pour un montant de 6,6 M\$, déduction faite de l'impôt sur les bénéfices s'y rapportant de 3,1 M\$.

25. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds a conclu des conventions qui comprennent certaines caractéristiques correspondant à la définition de garantie en vertu de la recommandation de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14 de l'ICCA, intitulée *Informations à fournir sur les garanties*, et qui sont habituelles dans l'industrie.

Le Fonds a conclu des conventions qui comprennent des engagements d'indemnisation à l'intention de certains de ses fiduciaires et cadres supérieurs, qui visent à les indemniser des frais (y compris des frais juridiques), des jugements, des amendes et de tout montant réellement et raisonnablement engagé par eux relativement à toute poursuite en justice, à tout procès ou à toute instance judiciaire dont les fiduciaires et cadres supérieurs pourraient faire l'objet en raison de l'exécution de leur mandat, s'ils ont agi de façon honnête, de bonne foi et dans l'intérêt du Fonds. Le Fonds a souscrit une assurance responsabilité, dont il est le bénéficiaire, à l'intention des administrateurs et des cadres supérieurs. Au 31 décembre 2007, aucun montant n'avait été comptabilisé dans le bilan consolidé relativement à ces engagements d'indemnisation. À la suite de l'acquisition d'ADS, de TMC, de Trader Canada, de MTS, d'Aliant et de LesPAC, le Fonds a conclu des conventions en vertu desquelles il convient d'indemniser les vendeurs et de les dégager de toute responsabilité en ce qui a trait aux réclamations, obligations, coûts et charges découlant ou issus des facteurs suivants, ou afférents à ces facteurs : i) toute inexécution de la part du Fonds à l'égard du respect de ses obligations en vertu de ces conventions et ii) tout manquement à l'égard d'une déclaration figurant aux présentes. En outre, les conventions conclues par TMC et Trader Canada avant les acquisitions comprennent des engagements d'indemnisation semblables à ceux décrits ci-dessus. Au 31 décembre 2007, aucun montant n'avait été comptabilisé dans le bilan consolidé relativement à ces engagements d'indemnisation.

La nature de ces garanties empêche le Fonds d'effectuer une estimation raisonnable du montant maximal éventuel qu'il pourrait devoir verser aux contreparties.

26. Information sectorielle

Les secteurs isolables du Fonds sont des unités d'exploitation stratégiques qui offrent des produits différents. À la suite de l'acquisition de Trader, la direction a établi que le Fonds exerce ses activités dans deux secteurs isolables : Annuaire et Médias verticaux. Le secteur Annuaire exerce des activités liées aux annuaires imprimés et en ligne ainsi qu'aux guides spécialisés. Le secteur Médias verticaux exerce des activités liées à des publications imprimées et à des sites Web segmentés par sujet ou par domaine d'intérêt. Les conventions comptables des secteurs sont les mêmes que celles utilisées dans les états financiers consolidés. Le Fonds analyse le rendement de ses secteurs d'exploitation en fonction de leur bénéfice d'exploitation, lequel n'est pas une mesure du rendement reconnue par les PCGR. Cependant, la direction utilise cette mesure du rendement pour évaluer le rendement opérationnel de ses secteurs isolables.

Les tableaux suivants présentent un résumé des principales données financières par secteur :

| | Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 | | |
|---|---|------------------|---------------------|
| | Annuaire | Médias verticaux | Données consolidées |
| Produits | 1 294 548 \$ | 329 876 \$ | 1 624 424 \$ |
| Charges d'exploitation | 522 147 | 228 117 | 750 264 |
| Bénéfice d'exploitation avant amortissement | 772 401 | 101 759 | 874 160 |
| Amortissement | 179 227 | 46 357 | 225 584 |
| Bénéfice d'exploitation | 593 174 \$ | 55 402 \$ | 648 576 \$ |

| | Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 | | |
|---|---|------------------|---------------------|
| | Annuaire | Médias verticaux | Données consolidées |
| Produits | 1 159 709 \$ | 225 247 \$ | 1 384 956 \$ |
| Charges d'exploitation | 478 604 | 159 597 | 638 201 |
| Bénéfice d'exploitation avant amortissement et perte de valeur des actifs incorporels | 681 105 | 65 650 | 746 755 |
| Amortissement | 140 797 | 31 443 | 172 240 |
| Perte de valeur des actifs incorporels | 8 000 | — | 8 000 |
| Bénéfice d'exploitation | 532 308 \$ | 34 207 \$ | 566 515 \$ |

| | 31 décembre 2007 | | |
|---|------------------|------------------|---------------------|
| | Annuaire | Médias verticaux | Données consolidées |
| Acquisitions d'immobilisations ¹ | 36 711 \$ | 48 094 \$ | 84 805 \$ |
| Ajouts aux actifs incorporels | 73 \$ | 20 \$ | 93 \$ |
| Actifs incorporels | 1 689 445 \$ | 326 999 \$ | 2 016 444 \$ |
| Écart d'acquisition | 5 607 359 \$ | 963 387 \$ | 6 570 746 \$ |
| Total de l'actif | 7 865 549 \$ | 1 399 963 \$ | 9 265 512 \$ |

| | 31 décembre 2006 | | |
|---|------------------|------------------|---------------------|
| | Annuaire | Médias verticaux | Données consolidées |
| Acquisitions d'immobilisations ¹ | 57 126 \$ | 6 772 \$ | 63 898 \$ |
| Ajouts aux actifs incorporels | 2 460 \$ | — \$ | 2 460 \$ |
| Actifs incorporels | 1 671 886 \$ | 346 328 \$ | 2 018 214 \$ |
| Écart d'acquisition | 5 430 493 \$ | 964 287 \$ | 6 394 780 \$ |
| Total de l'actif | 7 601 580 \$ | 1 401 667 \$ | 9 003 247 \$ |

¹ Ces montants représentent les dépenses globales liées aux acquisitions d'immobilisations, payées ou non.

27. Chiffres correspondants

Certains chiffres des exercices précédents ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à la présentation des états financiers de l'exercice considéré.